PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 octobre 2010, accompagnée d'un ordre du jour comportant 112 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre
Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS,
M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
~~**M. BIEFNOT**~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~**M. MILLER,**~~
Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO,
Mme COUSTURIER, ~~**M. DE PUYT, M. MANDERLIER,**~~ M. LECOCQ, ~~**M. MERCIER W., Mme. POURBAIX,**~~ Mme MERCIER A.M., ~~**M. LAFOSSE,**~~ Mme MOUCHERON,
M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX,
Mme JOB, M. TONDREAU, ~~**Mme HOCQUET,**~~ M. JACQUEMIN, M. DUPONT X.,
M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~**Mme. DEJARDIN,**~~ M~~**M. TRANCHANT,**~~ DUBOIS, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, je vous propose d'entamer nos travaux. Tout d'abord, je voudrais excuser l'absence de M. Willy MERCIER ainsi que de M. André TRANCHANT et de M. MILLER. Vont arriver avec un léger retard Mme POURBAIX ainsi que M. DE PUYT.

Les points suivants sont remis : le 11 –le 17 – le 19 – le 21 – le 43 – le 92

Par ailleurs, devant me rendre à Bruxelles pour 20 heures – et je vous prie d'avoir la gentillesse de bien vouloir m'excuser – puis-je me permettre de vous demander peut-être de modifier l'ordre du jour et de commencer par les points qui concernent les comptes et notre plan de gestion, c'est-à-dire les points 22 – 27 et 28 ; le 22ème objet étant les comptes du CPAS et puis les comptes de la Ville et la présentation de M. l'Echevin des Finances. Si vous acceptiez, on pourrait faire le 13 – les pré-zones, à supposer qu'il y ait une question – et les points 94 et 95 – le Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – mais là, en toutes sections, il y a eu des explications, mais éventuellement, on peut encore répondre à l'une ou l'autre question. Peut-être, je vais demander à Monsieur le Président du CPAS de dire quelques mots sur le compte du CPAS.

Je vais me permettre une brève interruption avant de céder la parole à Monsieur l'Echevin des Finances, Bernard BEUGNIES, qui a préparé, je pense, un power-point explicite. Et puis, bien entendu, le débat est ouvert avant le vote.

27e Objet : Comptes annuels 2009. Gestion f. CPT/2009

28e Objet : Actualisation du Plan de Gestion. Gestion f.

22e Objet : CPAS Mons – Comptes annuels – exercice 2009. Approbation. Gestion f. CPAS

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Monsieur le Bourgmestre. En quelques mots, le compte 2009 du CPAS qui se clôture avec un boni budgétaire au service ordinaire de 4.500.000 euros, c'est-à-dire un budget plus positif encore que l'année passée puisque c'est 5 % d'amélioration et tout ça avec des engagements à reporter qui sont inférieurs à ceux que nous avions reportés en 2008. Ce qui veut dire en clair que nous avons une réserve actuellement de 5.136.000 euros et nous présentons au Conseil de l'Action Sociale cette semaine la dernière Modification budgétaire du CPAS qui elle, sera en équilibre. Ce qui veut dire que le fond de réserve reste constant et tout cela, avec une dotation communale inchangée qui est la même depuis 2006.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà qui est bref et précis.

Avant de passer la parole à Monsieur l'Echevin tant sur le compte que sur le plan de gestion, juste quelques mots d'introduction pour vous rappeler la philosophie générale de ce que nous faisons. L'Echevin l'indiquera dans un instant, sur le plan des comptes et du compte 2009, vous verrez que la gestion fut parcimonieuse, en d'autres termes, malgré les difficultés, nous avons fait en sorte et pour diverses raisons, d'avoir un écart positif entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles et dès lors, vous verrez, comme vous le savez, que le compte apparaît avec un léger boni. Mais, comme vous le savez, nous avons présenté le budget 2010 avec un déficit de l'ordre de 3 millions, ce déficit était un déficit autorisé par le Gouvernement wallon et nous sommes encore autorisés à présenter un budget en déficit jusqu'au moment où nous devons rétablir un certain équilibre. L'Echevin va vous l'expliquer dans un instant, 2011 – 2012 nous présenterons des budgets avec un déficit admissible et puis, le travail réalisé nous permet de présenter des perspectives 2013 – 2014 en équilibre et dégager des bonis à partir de 2015. Sans entrer dans le détail, pour pouvoir présenter le plan de gestion, il a fallu d'abord estimer quelles étaient les dépenses supplémentaires de la Ville et voir où nous pouvions récupérer des moyens financiers. On l'expliquera dans un instant mais moi, je voudrais remercier, vraiment, l'ensemble du personnel du CPAS et de la Ville, tous les Services qui prennent part à un effort global car, comme vous le verrez et l'Echevin l'expliquera en détail, comme vous le verrez si on peut présenter un plan de gestion rigoureux et sérieux, c'est quand même le fruit, oserais-je dire, d'une rigueur qui n'est pas de l'austérité

mais quand même de la rigueur avec des mesures qui sont des mesures que l'on pourrait qualifier de difficiles mais sans lesquelles nous ne pourrions pas atteindre l'équilibre. Or, on doit impérativement assainir notre budget pour avoir une santé budgétaire convenable et alors, préparer dans les meilleures conditions qu'il soit, Mons Capitale Européenne de la Culture en 2015. Vous le verrez également, cela on nous le demande depuis 10 si pas 15 ans, On finira par inaugurer notre piscine. De mémoire, et je me tourne vers ceux et celles qui savent cela mieux que moi, Monsieur l'Echevin des Sports mais il bavarde pour le moment, il n'est pas très attentif à ce que je dis, c'est dire l'intérêt qu'il porte à ce que je raconte. Monsieur l'Echevin des Sports, normalement, on inaugure la piscine vers le 11 mars, je crois ? C'est juste ? En tout cas, cela devrait être autour de mars que l'on va inaugurer. je rappelle que l'inauguration se fait en maillot et que vous avez maintenant juste le temps d'aller au fitness mais pour redevenir « sérieux » quelques secondes, vous verrez que, bien entendu, des investissements comme ceux-là impliquent une part communale qui alourdit les dépenses. Vous verrez aussi que fort heureusement, nous bénéficions et cela créée quelques jalousies ça et là, on bénéficie des fonds européens suite à des dossiers que nous avons préparés et qui ont été retenus par des jurys indépendants. Là aussi, il y a des effets mais on essaie de récupérer sur des mesures qui permettent de réduire ou de limiter les dépenses. Par ailleurs, derniers mots, vous verrez qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts des personnes physiques – je rappelle que la Ville de Mons se tient une rigueur remarquée et remarquable – l'Echevin l'indiquera ; bien entendu, nous indexons et on essaie de récupérer certains d'ailleurs certains montants. D'une manière générale, avec le personnel, il n'y a pas de licenciement, c'était une de nos grandes craintes depuis le début, mais bien entendu on remplace le personnel qui quitte, oserais-je dire, pour parler simplement, au compte-goutte, avec beaucoup de parcimonie, même si on poursuit une politique légère en terme de nomination, on le fait là aussi avec une relative modestie car il y a à cet égard différentes difficultés que vous connaissez. Bref, je ne vais pas rentrer dans le détail et faire l'exposé à la place de Monsieur l'Echevin. Je voudrais le remercier en particulier lui et son service, pour la qualité du travail réalisé et je lui cède la parole.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Monsieur le Bourgmestre, moi aussi je voudrais remercier l'ensemble du Collège et je voudrais remercier les fonctionnaires, les hauts fonctionnaires, spécialement ceux qui se trouvent derrière moi, avec qui j'ai pu collaborer, travailler et arriver à un résultat spécialement du plan de gestion que je vais vous présenter dans quelques instants, en power-point. Tout d'abord, on va parler des comptes, des comptes 2009, de la situation réelle avant de parler de la situation projetée. Les comptes 2009, il faut d'abord

distinguer, je vais essayer d'être pédagogue la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. La comptabilité budgétaire c'est donc, en compte 2009, l'exécution du budget 2009 si je puis dire. Tout d'abord, le résultat budgétaire c'est égal au droit constaté moins les engagements, les engagements c'est-à-dire, les réservations de crédits budgétaires ; à l'ordinaire, c'est ce qu'il y a de plus significatif dans la comptabilité budgétaire, nous avons donc à l'exercice propre, comme le Bourgmestre vous l'a dit, un léger boni de 1.994.795 euros, donc, un résultat positif. Vous avez pu certainement constater le résultat à l'extraordinaire mais je ne vais pas m'étendre là-dessus parce que ce n'est pas du tout significatif, il y a un déficit de 13 millions mais ce déficit de 13 millions provient simplement d'un décalage dans le temps entre le moment où l'on désigne les fournisseurs ce sont des droits constatés et le moment où l'emprunt est mis à disposition. Tout cela se régularise à la première Modification budgétaire, donc, vous ne devez pas attacher d'importance à ce genre de résultats. Toujours dans la comptabilité budgétaire, vous avez le résultat comptable, c'est les droits constatés moins les imputations, imputations qui se font après les engagements, les imputations sont donc moindres que les engagements. Donc, le résultat comptable est évidemment meilleur que le résultat budgétaire ; à l'ordinaire, il est de 19 millions et à l'extraordinaire il est de 16 millions. Encore une fois, le plus significatif c'est que ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est le résultat budgétaire à l'ordinaire de 1.994.000 euros. Puis nous arrivons à la comptabilité générale, cette comptabilité générale est similaire à la comptabilité des entreprises, c'est l'entreprise de services Ville, si je puis m'exprimer comme cela. Vous avez à la comptabilité générale deux résultats, vous avez le résultat comptable qui est les produits moins les charges, à la différence du résultat budgétaire, dans les charges, vous avez surtout les amortissements qui sont des charges non décaissables. Le compte de résultats, produits moins les charges cela nous donne un résultat négatif de 3.895.000 mais encore une fois, il faut moduler ce résultat négatif parce que nous avons constitué un fond de réserve qui lui est considéré, en comptabilité, comme une charge, un fond de réserve de 10 millions, c'est pour cela qu'il y a un résultat négatif de 3.895.000. Donc, si on n'avait pas constitué ce fond de réserve, en réalité, réserve non déduite, le résultat serait positif de 6.104.000. Enfin, le bilan qui lui, donne la situation patrimoniale, c'est-à-dire la richesse de la Ville de Mons. Selon des normes d'estimation, les fonds propres de la Ville de Mons c'est-à-dire capital propre + réserve + provision en 2008 s'élevaient à 301.665.000 et en 2009 à 309.689.000. Il y a donc une augmentation des fonds propres de 8 Millions. Ainsi, si je prends l'estimation de l'immobilisé, des immobilisations corporelles, par habitant, elles s'élevaient à 4.600 euros en 2008 et elles s'élèvent à 4.625 euros en 2009. Si on fait une comparaison avec

le patrimoine d'une entreprise, point de vue immobilisé, on pourrait dire que entre les deux, le patrimoine par montois a augmenté de 25 euros, ce qui est positif. Ce que je peux relever aussi, c'est ce que l'on appelle le cache lot par habitant, le cache lot c'est le bénéfice plus les amortissements, c'est la capacité d'autofinancement de la Ville, puisque c'est tout ce qu'elle a pu générer – bénéfices + amortissements – en 2007, il était de 103 – en 2008, 130 et en 2009, de 143. Donc, il y a augmentation des ressources par habitant du point de vue du patrimoine.
J'en ai terminé pour les comptes. Maintenant, si vous le voulez bien, on va passer au plan de gestion et Juliette va nous faire la projection que je vais vous commenter, bien entendu.
On vous présente un plan de gestion de 2011, l'année prochaine, jusque 2015.
Mais, 2015, la fameuse date fatidique de 2015, c'est d'autant plus important et j'estime aboutir à un résultat positif en 2015 et tout le monde sait bien pourquoi …
Ce plan de gestion, évidemment, c'est une prospective, ce que je viens de vous dire avec les bilans, c'est une situation acquise, ici, c'est une prospective mais, néanmoins, cela nous permet quand même de canaliser nos efforts et de savoir vers quoi on va et de tendre vers un objectif. Je vous rappelle ce que le Bourgmestre a dit, la tolérance de la Région Wallonne, c'était un déficit autorisé en 2010, en 2011 et en 2012. D'ailleurs, en 2010, on vous a présenté un budget avec un déficit de 3 millions. Donc, en 2011 et en 2012, on a estimé, bien qu'on aurait pu puiser dans les réserves et ne pas présenter un budget en déficit, on présentera un budget en déficit en 2011 et en 2012, mais en 2013, la contrainte imposée par la Région Wallonne, c'est de présenter un budget en équilibre. Cet équilibre, vous allez voir, il sera atteint, en puisant dans les réserves que nous avons mais le Collège s'est fixé vraiment un objectif, je vais dire, une obsession, l'obsession était en 2015, la fin du déficit structurel, c'est-à-dire que l'on va présenter un budget en équilibre et voir avec un léger boni mais sans prélever dans les réserves. Ce sera donc la fin du déficit structurel, du moins, c'est notre espoir, c'est notre volonté. Quel est l'état des lieux après la Modification Budgétaire N° 2 ? Je vous l'ai dit, les comptes 2009 → un résultat positif à l'exercice propre de 1.994.795 euros et le budget de 2010 il a été présenté, au départ, avec un déficit toléré de 3.070.000 euros, il y a d'ailleurs eu une légère Modification budgétaire et par la suite, il est descendu à 2.700.000.
Voilà la situation mais on va devoir faire face à de nouvelles charges. Quelles sont les nouvelles charges auxquelles nous devons nous attendre durant cet espace, si je puis dire, de 2011 à 2015 ?
La piscine d'abord - j'espère que, personne, ici, ne va dire qu'il ne faut pas de piscine – la piscine, nous avons des charges d'investissement de l'ordre de 683.000 par an en 2011, elles vont d'ailleurs s'élever par la suite à près de 900.000 Les charges d'exploitation de

935.000, faites le calcul, 900.000 + 935.000 c'est ce que va coûter par an la piscine.
Il y a des charges convergence, des charges complémentaires. Je vous rappelle que la part non subventionnée de tous les investissements convergence est de 10%, le restant étant subventionné par la Région Wallonne et par l'Europe, il va y avoir environ par an +/- un million de charges complémentaires jusque 2015. Et pour répondre à la question de M. VISEUR, toutes charges comprises, frais d'auteur de projet y compris.
En ce qui concerne le personnel, il y a eu de nombreuses négociations avec le personnel qui ont obtenu diverses choses, pas l'entièreté de ce qu'il voulait mais néanmoins, on a lâché pas mal, croyez-le bien. La valorisation barémique pour le personnel, avec l'application de la RGB, ils l'ont obtenue, par tranche. Il y a l'évolution de carrière, c'est quoi l'évolution de carrière ? C'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont nommés, d'autres qui ne le sont pas et qui font le même travail donc, c'est normal qu'ils aient les mêmes émoluments, cela va donc dans ce sens-là. Il y a aussi une augmentation de 1% des barèmes et nous avons prévu un accroissement de 2% pour les pensions et avec un point d'interrogation une inquiétude pour l'avenir, notamment, c'est un problème général que, sans doute le Président du CPAS vous parlera aussi, c'est le problème du vieillissement de la population, bien entendu.
La priorité, en fait, on a sabré dans les dépenses avec deux réserves, si je puis dire, le Collège a voulu donner priorité au social, c'est-à-dire, le CPAS, le Président du CPAS vous l'a déjà expliqué et le problème de sécurité, donc la zone de police, le Collège a mis l'accent sur ces deux points.
Le CPAS, les différentes augmentations de la dotation du CPAS. Encore une fois, je vous le dis, les dotations du CPAS, c'est notamment aussi pour faire face au vieillissement de la population qui est d'ailleurs un problème général en Wallonie et qui sera surtout d'ailleurs après 2015 et ce n'est pas en 2015 qu'il faudra commencer à faire face à ce problème de vieillissement de la population.
La Zone de police, il y a un nouveau Commissariat, flambant neuf, ça coûte 510.000 de charges par an, d'amortissement et de charges financières. On a indexé la dotation communale de 2%, ce qui fait de 250.000 à 300.000 en 2015 et le Collège a soulevé les différents problèmes exceptionnels, notamment, et vous le savez suffisamment, le problème du quartier de la gare auquel on a réservé ces différents problèmes une dotation annuelle de 80.000 euros qui peuvent être réservés, par exemple, à des patrouilles supplémentaires qu'il faut payer, aussi, par exemple, les problèmes qui se passent aussi à Cuesmes. Voilà de quoi il a été discuté.

Si je fais le total, le total des investissements que je viens de parler, tous ces investissements : Zone de Police, Convergence, … tout compris, cela fait une augmentation de plus de 5 millions et le personnel, cela fait une augmentation d'environ 2 millions. 2 millions + 5 millions, cela fait plus de 7 millions. Donc, le Collège, nous devons subir une augmentation de plus de 7 millions. Je vous ai dit que le déficit de 2010 avait été présenté avec 3 millions de déficit, c'est simple à calculer : 7 millions + 3 millions de déficit, si on veut présenter un budget en équilibre en 2015, il faut trouver soit en recettes en moins dépenses 10 millions. Voilà maintenant comment nous allons procéder :

1°) réduction des dépenses : le Bourgmestre vous l'a dit, en ce qui concerne le personnel, aucun licenciement mais on ne va pas remplacer systématiquement les départs naturels, j'entends par départ naturel essentiellement les personnes qui sont mises à la pension. Le Collège a fait un calcul de toutes les personnes qui seront mises à la pension durant l'espace de 2011 à 2015. On ne va pas du tout remplacer ces personnes qui sont mises à la pension, mais à partir du moment où on ne remplace pas des personnes qui sont mises à la pension, cela demande un plan de redéploiement. C'est pour cela que le Secrétaire s'est mis aussi à l'ouvrage pour faire un plan de redéploiement essentiellement basé sur la mobilité du personnel, puisqu' on ne remplace pas tout le monde et essentiellement sur la spécialisation de certains services, je pense par exemple, notamment au Service des Marchés Publics. Voilà l'optique du nouveau plan de redéploiement qui va donc de pair avec le non-remplacement du personnel si bien que nous arrivons en 2013 à une stagnation à 67.000 euros des charges de personne jusque 2015, malgré les augmentations barémiques puisque le personnel n'est pas systématiquement remplacé. En ce qui concerne les maîtrises de dépenses, il y a dans ce plan la valorisation des bâtiments en procédant à certains regroupements des services dans le plan de redéploiement mais aussi, je pense, nous avons reçu au Collège une personne qui était chargée de faire toute la mise en évidence et toute une étude des économies d'énergie. On aura l'occasion de vous présenter cela incessamment puisque dans les investissements, les économies d'énergie, si je voulais, elles peuvent venir en plus de ces investissements, puisque en quelque sorte, ils s'autofinancent par les gains que nous faisons.

La Régie Foncière : modestement, nous avons estimé que d'ici 2015, la Régie Foncière va vendre pour plus ou moins 3 millions d'immeubles. Dernièrement, elle a vendu des immeubles à Jemappes, avec une politique de vente au propriétaire, puisqu'elle a vendu des immeubles pour que certains jeunes ménages puissent devenir propriétaires. Aussi, une politique, le Collège a calculé que certains immeubles coûtaient ou aller coûter très chers en frais de fonctionnement et d'entretien et que dès lors, il valait mieux les vendre. On a estimé

que ces ventes se faisaient de l'ordre de 3 millions, ce qui permet, dès lors, de réduire de moitié le subside que l'on donne à la Régie Foncière. Ce subside était de 1 million, on n'en donnera plus que 500.000 puisque la Régie Foncière génère des recettes de part ces ventes. Ensuite, il y a le problème des asbl auxquelles on va revoir les subsides, il y a certaines asbl qui, effectivement, pourraient avoir ses subsides diminuer parce que – et tant mieux – elles font des bénéfices, elles pourraient très bien se passer de ces subsides. Encore une fois aussi, maintenant, nous devons le faire, quand on parle de subsides, ce n'est pas uniquement de subsides en numéraire, en argent sonnant et trébuchant, mais toutes formes de subsides, par exemple, la mise à disposition de personnel ou comme à la mise à disposition d'immeubles, on valorise ces immeubles et on valorise le coût du personnel, mais ce n'est pas uniquement en numéraire. Nous avons aussi négocié avec le TEC, la ligne 6, oui, il y a eu la suppression de la ligne 6 mais ce n'est pas pour autant que les personnes de certains quartiers, notamment au Coq à Jemappes, seront défavorisées pour autant. C'est une adaptation, on part d'une ligne existante qui va faire des boucles et qui en plus, servira même le week-end, donc les personnes ne seront pas lésées pour autant mais comme on part d'une ligne existante, cela permet de gagner 225.000 euros par an. En ce qui concerne la programmation des nouveaux investissements, on a estimé que la charge complète annuelle devra être limitée à 1.114.000, que cette charge annuelle, grosso modo, ne pourra pas excéder 1.114.000, compte tenu des investissements qui viennent à échéance, donc, que la charge amortissements et charges financières ne pourra pas gonfler. En ce qui concerne les recettes : nous avons parlé des économies ; maintenant, parlons des recettes. En ce qui concerne les recettes, il y a les recettes du fonds des communes, les dividendes et les redevances des taxes et puis nous allons procéder à une gestion active de la dette, là, ce serait plutôt, si vous voulez, une non-dépense. Voilà, en ce qui concerne le fonds des communes, la révision du fonds des communes nous permet d'espérer une augmentation de 4,5 millions d'ici 2015, soit environ 1 million par an d'après nos estimations. En ce qui concerne les dividendes, c'est quoi les dividendes ? Il y a une redevance régionale pour l'occupation du domaine public que nous avons estimé en fonction des personnes qui ont le gaz à Mons, de 700.000 euros par an et on aurait pu aussi inscrire des dividendes de DEXIA, puisque en 2008, je vous rappelle que ces dividendes s'élevaient environ à 1 million et demi, mais, par prudence, nous n'avons rien inscrit, ce qui veut dire que nous pourrions avoir une bonne surprise parce que nous n'avons rien inscrit par prudence, le résultat ne saurait être que positif. Quand on n'espère rien ça ne saurait aller que mieux.

En ce qui concerne les taxes : le taux des taxes l'IPP, précompte immobilier, les véhicules automoteurs, 8% ça ne bouge pas, pas d'augmentation des taxes. Une simple indexation annuelle, selon les critères de Maastricht, 2%. Donc, on va indexer certaines taxes dont l'assiette fiscale n'augmente pas naturellement. L'IPP et le précompte immobilier, l'assiette fiscale augmente naturellement, il s'indexe naturellement. Par contre, si je prends la taxe toutes-boîtes, il ne s'indexe pas, forcément, le nombre de toutes-boîtes n'augmente pas en fonction du taux d'indexation. Nous allons donc indexer le taux pour que, si vous voulez, en euros constant, les taxes n'augmentent pas mais soient les mêmes, ne diminuent pas.
Enfin, la gestion active de la dette, je vous rappelle que l'opération FURLAN a dégagé un gain de 144.250 et que depuis 2003, la gestion active de la dette a dégagé 1 million 19 mille.
Le recours à l'émission des billets de trésorerie : c'est quoi les billets de trésorerie ? Les gens achètent des bons d'état, et bien, certaines personnes au lieu d'acheter des bons d'état ils achèteront des bons de trésorerie de la Ville de Mons, c'est comme si ils faisaient un placement en bon d'état. La Ville de Mons ne va pas savoir quels sont les investisseurs qui achètent des bons ; nous avons trouvé des bons Mons 2015, en plus, les gens pourront faire un acte civique, acheter et y croire, acheter des bons Mons 2015. Nous, nous ignorons quelles sont ces personnes qui vont acquérir ces bons-là mais DEXIA, lui, va le savoir mais c'est nous qui devons faire la publicité pour que les personnes achètent des bons 2015 et DEXIA met à notre disposition. On peut aller jusqu'à un plafond de 20 millions d'euros, 20 millions d'euros qui permettraient de gagner de 0,40 à 0,64% d'après les projections de DEXIA. Donc, si vous voulez, cela remplacerait les emprunts à court terme qu'on appelle « au jour le jour ».
Quel est le résultat escompté de tout cela ? Le résultat escompté, je vous l'ai dit, en 2010, on a présenté avec un déficit de 3 millions ; en 2011, notre déficit est de 2.911.000. On va puiser 200.000 dans les réserves, on devrait présenter un déficit de 2.711.000 puisque le déficit, en 2011, est toléré. Idem en 2012, le déficit de départ est de 4.429.000, nous puisons 2 millions dans nos réserves. On présente donc un déficit de 2.429.000 et puis, en 2013, là nous devons et c'est l'obligation de la Région Wallonne, nous devons présenter un budget en équilibre. Comme nous estimons avoir un déficit de 4.250.000, nous puisons donc 4.250.000 dans nos réserves et nous présentons un budget en équilibre. En 2014, vous voyez déjà que les efforts se font sentir puisqu'on applique un déficit de 1.729.000, idem puisqu'on doit présenter un budget en équilibre, on le puise dans les réserves et enfin, Objectif 2015, nous programmons un boni de 88.000 et on ne prélève rien du tout dans les réserves, c'est terminé. Voilà l'objectif du Collège, sans prélèvement, un boni de 88.000, c'est la fin du déficit structurel. Voilà notre objectif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les applaudissements sont mérités !
Monsieur le Président du CPAS, puisque vous participez à l'effort collectif, nous pouvons évoquer quelque peu les travaux internes au CPAS avant de céder la parole à nos collègues.
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Certainement. Après cet exposé évidemment enthousiasmant et je crois que l'enthousiasme de l'Echevin des Finances est surtout dû au fait qu'il y a eu énormément de travail non seulement pour les hauts fonctionnaires présents dans les Comités de pilotage mais aussi pour leurs services qui ont produit pas mal de documents qui nous ont permis d'arriver à suivre cette idée de concept du plan de gestion qui visait à redécouper l'Administration communale et quand on parle d'Administration communale, il faut le voir au sens large du terme, c'est-à-dire, à la fois la Ville et le CPAS, en grands départements qui regroupent des services qui ont intérêt à travailler ensemble. C'est un peu la raison qui fait que notamment, les Affaires Sociales sont retransférées au niveau du CPAS ainsi que la Politique de la Petite Enfance qui est regroupée sous un même pouvoir organisateur. Au niveau du CPAS, notre plan de gestion a été validé au niveau du Conseil de l'Action Sociale en septembre, le CPAS sera découpé en 6 départements :
- le département social ;
- le département de la jeunesse ;
- le département des aînés ;
- les Affaires Sociales ;
- les Ressources Humaines
- la Gestion des propriétés.

Ce qui est important dans ces différents départements, c'est de vous dire que le département social, on y reviendra, c'est illusoire d'espérer que le département social soit, un jour, en équilibre budgétaire. Il en est de même de la politique de la Petite Enfance et de la Jeunesse qui, structurellement, est un Département qui est déficitaire. Par contre, au niveau de la Politique des Aînés qui est une priorité, nous comptons bien en 2013 être à l'équilibre et faire en sorte que tout ce département qui regroupe à la fois les soins à domicile, les homes mais aussi les résidences services que nous allons construire, soient à l'équilibre de manière à ce que cette politique ne coûte, en fait, pas un franc à la population montoise. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés pour 2013. Evidemment, tout ce dont a parlé l'Echevin, derrière les chiffres, il y a aussi évidemment beaucoup d'actions et j'en citerai quelques unes qui sont notamment toutes les synergies que nous développons Ville et CPAS. Il y a celles que vous connaissiez déjà, que ce soit l'informatique, le garage, les marches publics ou la cellule management et organisation qui sont des Cellules communes et qui travaillent déjà depuis

plusieurs années ensemble et, ma foi, très bien. Mais, il y a de nombreuses nouveautés, notamment le fait que maintenant le Service des Assurances est commun, qu'au niveau des Ressources Humaines, il y a de plus en plus de collaboration et notamment, que le Service de paie du personnel sera un Service commun puisque nous travaillons, maintenant, avec le même logiciel qui s'appelle « PERSEE ». Qu'au niveau du Service Technique, les ouvriers spécialisés seront tous localisés au niveau des Services Techniques de la Ville qui sont évidemment mieux structurés que ce que nous sommes, puisqu'il y aura 16 personnes qui quitteront le CPAS pour rejoindre les services techniques de la Ville. Nous créons ensemble un contrôle interne de la qualité, c'est-à-dire, vérifier l'efficience des différents services, c'est-à-dire, l'adéquation entre le but poursuivi par le Service et surtout les moyens mis en œuvre. Le Service de Sécurité et de Protection du Travail sera un service commun, la communication également et au niveau de la gestion informatique, là aussi, nous espérons pouvoir dégager des marges notamment par la gestion commune des Instances, le Service des travaux qui aura un nouveau logiciel ainsi que la GRH.
Au niveau des économies, on a parlé des économies de bâtiments ; il faut savoir qu'au niveau du CPAS, les trois bâtiments les plus énergivores c'est-à-dire, l'ancienne MRS destinée à être démolie, l'ancien Home Quiétude sera vendu et notre Régie Technique qui est au Chemin de Bavay sera également à vendre. Au niveau de la communication et là je crois que c'est important, on parle de communication mais on parle surtout de téléphonie fixe, téléphonie mobile et surtout toutes les connections informatiques que nous avons entre les différents bâtiments. Donc, là des marchés doivent être lancés pour diminuer les coûts et notre objectif aussi, au niveau du CPAS, c'est de recentrer le maximum d'activités sur le site de la place Nervienne qui est, évidemment, le site névralgique de l'action sociale. Mais, comme vous l'avez vu, étant donné que notre fond de réserve, évidemment, s'est épuisé, nous avons besoin d'une dotation communale complémentaire tel qu'il a été défini par notre Echevin des Finances mais, je voudrais quand même préciser ici, pour terminer, que ceci, ce sont des prévisions sur la situation actuelle et je ne prends qu'un exemple, c'est le coût du revenu d'intégration. Donc, dans les projections, nous avons tablé sur une augmentation de 2% du revenu d'intégration à partir des chiffres actuels. Il est bien évident que si les revenus d'intégration venaient à baisser ou si, plus probablement, les chiffres du nombre de revenus d'intégration venaient à augmenter, forcément, 30% étant à charge du pouvoir public de la commune, forcément, il y aurait adaptation nécessaire. Donc, on part de la situation actuelle, à nous de faire en sorte évidemment que les facteurs qui seraient négatifs puissent être jugés et surtout, analysés pour permettre les adéquations avec le plan de gestion parce que je vous

rappelle que si nous avons 70 ou 80 dossiers en plus à gérer de manière récurrente, cela veut dire 1 Assistant social en plus. Donc, hormis ces petites remarques sur un avenir qui, par définition est à construire, je crois que, effectivement, ce plan de gestion est certainement un bon travail et certainement une ligne de conduire auxquels nous nous astreindrons à tenir la route. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Chers Collègues, vous avez la parole. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'interviens à la fois sur les comptes et sur le plan de gestion. C'est vrai que d'habitude, je n'interviens pas sur les comptes parce qu'on dit que c'est plus de la comptabilité que de la politique mais c'est quand même le reflet d'une certaine politique et même si l'Echevin a commencé son exposé – et il a bien fait – par essayer d'être pédagogique en expliquant la différence entre les comptes budgétaires, les comptes de résultats, etc… j'avais préparé aussi quelque chose dans ce sens-là pour essayer que tout le monde comprenne le mieux possible, y compris moi, parce que je ne prétends pas que je comprends toujours tout absolument et en essayant même d'être encore peut-être un peu plus clair que ce que l'Echevin a dit en utilisant vraiment des termes, du vocabulaire courant. Si on tient compte des recettes perçues ou de celles que l'on va recevoir de façon certaine, les recettes perçues plus celles que l'on va recevoir de façon certaine, cela s'appelle les doits constatés nets, et si on déduit de cela les engagements, c'est-à-dire les commandes qui sont lancées par la Ville, entre les deux, on a un résultat positif de +/- 2 millions, 1 million 994.000 et des …. Si on tient compte toujours de ces droits constatés nets, donc recettes perçues ou à percevoir moins les imputations cette fois-ci, c'est-à-dire, moins les factures, non plus moins les commandes, mais moins les factures, on a 19 millions. C'est normal qu'il y ait une différence puisque les factures suivent avec retard l'émission d'un bon de commande. Si on commande quelque chose, la facture n'arrive que plus tard, c'est logique. Mais, si on tient compte en plus des amortissements et alors, à ce moment-là, on a le compte de résultats, on est à un déficit de 3 millions 895.000, c'est-à-dire, près de 4 Millions de déficits et si je lis bien le compte de résultats qui est à la page 25 des documents que nous avons reçus, il faut ajouter cela à un mali exceptionnel qui est à reporter, un mali exceptionnel de 8.550.870, donc je lis mali exceptionnel à reporter : 80 550 870. Pourquoi y-a-t-il ce mali exceptionnel ? Parce que, on a, comme l'Echevin l'a dit, mis en réserve : 10 millions. Ces 10 millions-là, c'est une écriture comptable, c'est-à-dire on a dit on va mettre 10 millions dans un compte qui s'appelle un compte de réserve mais ce n'est pas de l'argent qu'on avait, ce n'est pas des bénéfices qu'on avait, puisque par ailleurs, c'est compensé par un mali exceptionnel à reporter dont le

solde est aujourd'hui, au 31 décembre, de 8.550.000. Donc, on a mis en réserve de l'argent qu'on n'avait pas et qu'on ne risque sans doute pas d'avoir de si tôt puisque ce mali exceptionnel à reporter sera sans doute encore reporté pendant plusieurs années. Or, il faut bien se rendre compte que le compte de résultats, c'est ce compte-là qui se rapproche le plus de la comptabilité d'une entreprise. Si Mons était une entreprise, l'Echevin a utilisé ce mot-là aussi, elle serait vraiment en sérieuse difficulté parce qu'il faut évidemment tenir compte des amortissements, c'est obligatoire, c'est du bon sens, les choses ne sont pas éternelles et il va falloir, un jour ou l'autre, les remplacer. Que conclure de cela ? Que les finances ne sont quand même pas très brillantes et puis qu'il y a peut-être une surchauffe à l'extraordinaire parce que si à l'extraordinaire on fait la différence entre les montants que l'on a à engager et les montants que l'on a à imputer, on a une grosse différence entre les deux. En gros, on a 64 millions d'engagements et seulement 35 millions d'imputation. Donc, on émet pour 64 millions de bons de commande et on reçoit 35 millions de factures, c'est-à-dire 55% de ce qu'on a commandé a été facturé. Il reste donc 29 millions d'engagements qui sont à reporter, soit 45% des factures qui vont seulement arriver après 2009 et c'est comme cela depuis plusieurs années, on reporte toujours. C'est là que je crois qu'il y a une surchauffe parce que, effectivement, on commande beaucoup, on investit beaucoup et il y a toujours un report qui se fait avec un décalage. Le décalage est normal mais la différence entre les imputations et les engagements, me semble particulièrement importante et il faut en tenir compte, en tout cas, dans le plan de gestion. Au point de vue du vote de ce point, bien sûr, la comptabilité me semble tout à fait correcte, il n'est donc pas question de voter contre les comptes, mais nous ne sommes pas vraiment d'accord qu'on nous fasse « miroiter » des réserves qui ne sont pas de l'argent disponible mais une écriture comptable, puisqu'il y a pas ailleurs un déficit exceptionnel à reporter. C'est ce que je voulais dire sur les comptes. Maintenant, sur le plan de gestion, le premier point que je veux souligner, et cela c'est un point sur la forme, c'est que le dossier est clair en ce sens qu'il est bien structuré et qu'on s'y retrouve sans difficultés, bien que la matière soit complexe, ce dossier est présenté clairement. Je posais la question : « est-ce que c'est un effet Beugnies » ? Mais, en tout cas, je charge Monsieur l'Echevin de bien vouloir remercier les services pour le travail qu'ils ont fait. Maintenant, quant au fond ? Mons est sous plan d'assainissement depuis 1980, c'est-à-dire depuis 30 ans et comme par ailleurs, les remboursements actuels du plan TONUS vont encore s'échelonner jusque 2030, cela fera au total 50 ans pour assainir les finances de la Ville de Mons, de 1980 à 2030 … Un demi-siècle … Eh bien, ceux qui ont gérés Mons pendant ce demi-siècle ne devraient pas être fiers parce que je ne vise pas spécialement le Collège actuel mais quand même le Parti

Socialiste qui a été dans son ensemble toujours au pouvoir depuis ce temps et il aura fallu 50 ans au mieux pour arriver au bout des assainissements. Mais donc quelle crédibilité accorder à ce plan qui lui, nous dit qu'on sera en équilibre en 2015 alors, qu'au total, il faudra 50 ans ? Le mot « miracle » a d'ailleurs été utilisé par l'Echevin lui-même en Commissions, mais encore faut-il croire au miracle, évidemment ? Les déficits comme on l'a vus dans la présentation et dans le dossier sont de l'ordre de 3 millions en 2011, puis de l'ordre de plus 4 millions en 2012 et en 2013 – je parle des déficits sans aller dans les réserves – puis tout d'un coup, en 2014, ça fond et en 2015, c'est un boni. Donc, on est en déficit encore jusqu'en 2014 et puis tout d'un coup, 2015 on est en boni alors que, je le répète, on va donc résorber ce déficit en 2 ans alors qu'il aura fallu 50 ans au total pour assainir les finances, c'est un peu difficile, quand même, à admettre aussi facilement.

Maintenant, l'équilibre en 2015, est-ce que l'on peut déjà dire que c'est un effet de Mons 2015 ? Cela ne me semble pas possible puisqu'on nous prétend que pour 1 euro investi, on va en recevoir 6. Je veux faire remarquer au passage qu'il y a là, me semble-t-il, une erreur de raisonnement. Quand on investi 1 euro, c'est une dépense, on sort vraiment cet euro-là, mais les 6 euros de return dont on nous parle, cela ça représente un chiffre d'affaires, ce sera l'argent brassé, ce ne seront pas des recettes nettes, ce ne sera pas un bénéfice net, on ne peut pas comparer la dépense avec un chiffre d'affaires. On compare deux choses qui, à mon avis, ne sont pas comparables et je voulais dire cela parce que je crois qu'il faut tordre le coup à cette affirmation qu'on entend toujours. Oui, il y aura des volumes d'affaires mais pas des bénéfices nécessairement. Mais, de toute façon, quand on va approcher de 2015, dans les années 2014 et encore plus en 2015, les événements vont générer de beaucoup de frais dont il me semble qu'on ne tient pas compte ou, en tout cas, pas suffisamment. Il faut penser tout simplement, par exemple, aux problèmes de sécurité qui vont demander un très grand nombre d'heures supplémentaires à la police. Est-ce que le budget à accorder à la Police pour 2015 sera de toute évidence beaucoup plus haute ou alors, on l'accordera en 2016. Mais, de toute façon, la dépense elle sera en 2015 et puis, il y aura tous les travaux préparatoires dont le dossier ne parle pas vraiment, tous les travaux préparatoires, je vais dire à l'année 2015. Ce qui nous laisse un peu sceptique, c'est que dans le dossier, on n'évoque pas les effets induis par les mesures qu'on va prendre. La réduction de personnel, sans licenciement, ça c'est vrai mais par non-remplacement, par départ naturel ça a une limite, ça ne peut pas aller au-delà d'une certaine limite et le personnel a déjà été réduit comme on le sait, on ne peut pas continuer à le réduire comme cela, bien sûr, rationaliser le travail, ça c'est bien, c'est tout à fait positif, diminuer les services, si on en arrive à cela, cela ne va pas très bien mais, pour ne

pas diminuer les services, on a recours à des missions extérieures et comme on le voit d'ailleurs, dans tous les dossiers convergence et les missions extérieures, ce sont des coûts supplémentaires parce que les services de la Ville n'arrivent pas à suivre. En ce qui concerne la Régie Foncière, on va diminuer la valeur du patrimoine. Oui, on va vendre une partie et je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire parce que la Régie Foncière elle est là pour vendre mais ce ne sont pas non plus des plus-values en quelque sorte puisque l'on vend ce qui était en stock, ce sont des recettes mais ce ne sont pas des plus-values. Je voulais relever dans ce plan une phrase qui me semble demander un éclaircissement, on n'en a pas parlé dans le power-point. Il est écrit en matière de fabriques d'église, dès 2011, une évaluation de l'utilisation des églises, cures, presbytères, sera réalisée. Je ne suis pas contre le principe des évaluations, tout doit toujours être évalué mais il faut des critères et cela, on n'en parle pas. De quelle évaluation s'agit-il ? Ets-ce que vous avez l'intention de désaffecter des églises, des presbytères et des cures ? Si c'est cela, dites clairement vos intentions et pas une phrase sibylline comme celle dans le dossier : « On va évaluer les églises ». Bref, je vous l'ai signalé, et cela, ce n'est pas un scoop évidemment, que nous vivons des temps qui sont financièrement troublés et sans compter les incertitudes quant à l'avenir du pays, notre Bourgmestre en sait quelque chose, cette incertitude pourra avoir des répercussions sur le loyer de l'argent si la crise dure encore longtemps. Le Collège n'est pas responsable de cela, par exemple de la disparition des dividendes DEXIA mais cette situation devrait inciter à une très grande prudence et le Collège a beau dire qu'il est très prudent, moi, je n'ai pas cette même impression, je crois que l'on engage toujours beaucoup de dépenses dont certaines ne sont pas indispensables et cette imprudence, ça se reportera sur les générations suivantes. Je crois que ce Collège serait plutôt dans la ligne de ce que disait un ancien Mayeur montois aujourd'hui décédé : « Bah, il y aura toudi bé quelqu'un pou payer » ! Ou alors comme j'ai entendu aussi en Commissions : « Bah, mon Dieu, en 2015, on aura oublié les chiffres qu'on donne aujourd'hui, c'est ça l'essentiel » ! Bref, c'est une philosophie qui n'est certainement pas la nôtre, il faut un plan de gestion, un plan de redressement. Celui-ci ne nous semble pas tout à fait crédible et donc, du point du vote, nous nous abstiendrons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MOUCHERON, c'est sur le même ton à peu près ? Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, bien sûr que non.

Au niveau des comptes, Jean-Pierre m'avait expliqué qu'il y avait une petite partie pédagogique qui a été bien utile en introduction.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous reconnaissez à l'Echevin au moins cette qualité-là, ce fut plus pédagogique que d'habitude alors, si je comprends ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Tout à fait

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce sera répété au Groupe MR

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Et au niveau du plan de gestion, je rejoins Monsieur BARVAIS qui parle de dynamisme et d'enthousiasme.

En ce qui concerne le Service ordinaire et son exercice propre, on nous annonce un excédent de plus ou moins 2 millions d'euros, contre un déficit, en 2008, de 3 millions d'euros. C'est justifié par l'augmentation des additionnels sans majoration du taux, cela évidemment, je crois que l'on peut s'en réjouir, mais aussi par un report du solde des engagements à l'exercice suivant. Je pense que cela a été souligné, ça pose questions, parce que, évidemment, c'est engager, c'est reporter, mais cela va se porter sur des exercices ultérieurs.

En ce qui concerne le Service extraordinaire, vous en avez touché un mot, en résultats budgétaires, on passe ici d'un déficit de 7.800.000 à 13 millions et demi, soit quand même 6 millions de plus. Ce n'est pas totalement surprenant parce qu'on sait aussi que lorsqu'on engage pour de grands projets, forcément, on a pas mal de charges qui en découlent et qui donc font augmenter les sommes et qui vont, évidemment, perdurer dans le temps.

Si on regarde la comptabilité générale, on arrive au 31 décembre 2009 au compte de résultats en mali de 3.900.000 qui était à 11.800.000 en 2008 et c'est comme cela qu'on justifie le mali, c'est la création d'un fond de réserve. Et là, je rejoins ce qui a été dit, on constate à la page 25, dans la comptabilité générale, une case mali à reporter de 8 millions et demi. C'est indiqué en toutes lettres, donc je suppose que cela correspond à un moment donné, à un mali que l'on va reporter sur base de la création d'un fond de réserve de 10 millions pour cette année, c'est comme cela que je l'ai compris. Cela me semble, effectivement, relever plus d'un jeu d'écriture comptable que vraiment d'une réserve réelle. Par ailleurs, j'avais quelques questions en suspens auxquelles je n'ai pas trouvé de réponse dans les comptes 2009. On sait, à un moment donné, qu'il y a eu des sommes qui avaient été avancées dans le cadre de la garantie d'emprunt au Club de foot et à l'Union Mons-Hainaut, on sait qu'en 2009, on n'a pas récupéré cela. Par contre, on a appris que le Basket avait réglé ce qu'il devait à la Ville mais que le football rechignait un peu à le faire, donc, je ne sais pas où cela en est, si vous aviez un peu plus d'explications. Par ailleurs, je n'ai vu encore aucune trace du remboursement qui devait venir de la Société LUMIERE. Si vous pouviez répondre à ces questions-là en ce qui concerne le compte.

Maintenant, pour le Plan de gestion, et comme je pense que cela a été fait, je voulais souligner le travail qui avait été fait, la présentation de ce soir mais certainement la note qui était vraiment complète, claire, les services ont aussi été collaborant puisqu'on a renvoyé des notes à la demande, donc, cela c'est intéressant et à souligner de mon point de vue. Je pense qu'il y a quand même pas mal de bonnes idées et de bonnes intentions, maintenant, évidemment, ce sera plus facile à évaluer quand on aura le premier budget et celui de l'année prochaine. Ici, ça ne reste que des intentions, malheureusement.

Je vais commencer par le Plan de redéploiement, les synergies interservices, des rassemblements à finalité commune, de services à finalité commune, des rassemblements géographiques aussi, des procédures d'évaluation. Cela me semble fondamental comme piste, je suis juste un peu étonnée que ce n'est pas encore des choses qui soient systématiquement d'application, cela me semble plus relever d'une bonne gestion, d'une gestion normale que d'un plan dans le cadre de difficultés budgétaires, mais cela, ça reste mon avis, mais je suis sûre que le résultat forcément limitera les coûts puisque l'on va travailler en efficience.

Vous parlez de poursuite de politique traditionnelle mais la seule qui ait été citée, c'est l'amélioration de la gestion énergétique des bâtiments. Il n'y a rien d'autres, or, vous listez des politiques traditionnelles. Je ne sais pas si vous avez d'autres idées en tête mais ça m'aurait intéressé. Dans le Plan de redéploiement on décrit aussi le non-remplacement systématique des départs au sein du personnel d'ici 2015 et donc, sous-entendu, aussi le non-engagement supplémentaire d'ici là. Non seulement, cela me paraît vraiment difficile à tenir, surtout dans certains services et je pense que cela a été souligné les Marchés Publics, la Cellule Convergence, la Cellule Culture aussi et la Cellule de l'Urbanisme qui va avoir de plus en plus de travail, mais cela fait aussi passer à la trappe des plans emploi. Normalement, dans l'ordre du jour, on devait parler du plan emploi qui était au point 12, je pense, chez Monsieur le Bourgmestre, mais c'est le genre de plan que je soutiens et qui va devoir passer à la trappe dans le cadre d'une gestion telle qu'on nous la propose.

En ce qui concerne les transferts, pour la Zone de police qui ne dispose d'aucune réserve et dont on ne connaît pas avec exactitude la situation financière puisqu'on a voté le dernier compte qui datait de 2003 seulement, donc, le reste est encore à l'analyse et on n'a toujours pas de vision claire de la situation. Il va falloir aussi prendre en considération son nouveau Commissariat qui était bien nécessaire mais dont la formule … on a acheté un nouveau bâtiment de 3 millions d'euros et on va y faire des travaux pour 10 millions d'euros, cela pose questions même si on prend en compte la vente des anciens bâtiments, c'est quand même interpellant. Alors, la nouvelle piscine apportera évidemment…

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : vous vous interrogez donc sur la gestion à la Police même, c'est ça ? Qu'est-ce qui pose questions ?
Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais, en tout cas, d'avoir choisi de racheter un bâtiment pour 3 millions d'euros, dans lequel on va devoir à nouveau investir 10 millions d'euros pour l'aménager pour un commissariat. La nouvelle piscine, on n'est sûrement pas contre, mais elle va objectivement amener des charges supplémentaires. Alors, vous parliez tout à l'heure, je pense, dans votre présentation, de 935.000 euros ; par contre, dans le dossier on a à 1 million de gestion à partir de 2012. Mais enfin, voilà. Pour ce qui est du CPAS, manifestement on a une majoration de l'intervention communale de 1 million pour 2011 et puis ça augmentera pour 2013 si j'ai bien lu jusqu'à un plafond de 1 million 2, ce qui est conforme à votre projet politique et surtout nécessaire pour le CPAS qui aura épuisé totalement ses réserves. Donc, là ça paraît difficile de faire autrement. Alors, en ce qui concerne les cultes, évidemment, j'avais soulevé aussi la phrase dans le rapport de gestion, donc dès 2011 d'envisager une évaluation de l'utilisation des églises, temples, cures, presbytères, pourquoi pas, pourquoi pas, avec des critères clairs, ça peut être intéressant mais je pense alors il faut élargir la réflexion à d'autres bâtiments communaux, notamment peut-être la pertinence de certains bâtiments scolaires à certains endroits qui ne sont pas utilisés au mieux, on peut l'envisager avec d'autres trajets, ça peut être intéressant d'élargir la réflexion à d'autres bâtiments. J'ai aussi souligné la réalisation d'un plan triennal des investissements, dès le début de l'année prochaine à faire adopter par le Collège et ça cela me paraît un outil très utile. Alors, comme je disais en début d'intervention, il y a des pistes, il y a des idées vraiment intéressantes à mettre en place mais de là à arriver au résultat qu'on nous présente, à savoir un déficit de 2 millions 7 en 2011, de 2 millions 4 en 2012, un équilibre en 2013 et en 2014 et un excédent de 88 en 2015 et en plus, on nous annonce que les soldes de réserves s'établiraient encore à 17 millions en 2015, moi, honnêtement, cela me paraît irréaliste, d'autant qu'en plus dans ce cas-ci, pour les années de 2011 à 2014, si j'ai bien lu, on déroge au règlement de la comptabilité communale en prélevant sur les réserves. Alors, j'ai vu qu'il y avait un accord tacite mais un accord tacite, ça reste non formel, donc c'est quand même une dérogation quelque part. Pour conclure, je vais quand même reprendre deux phrases, une que j'ai extraite du dossier et une qui a été donnée tout à l'heure pendant la présentation. La première, c'est pour conclure bien que les objectifs imposés par le Gouvernement wallon sauf évidemment la dérogation dont j'ai parlé, en collaboration avec les principales entités consolidées soient rencontrés, la vigilance budgétaire à tous niveaux reste de mise. Cela me paraît important à souligner. Par ailleurs, tout à l'heure, M. BEUGNIES disait : 2015, fin du

déficit structurel, c'est en 2015 donc c'est un espoir, on l'a aussi mais ça me paraît difficile au regard de ce qui est présenté aujourd'hui. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Puis-je entrer dans les réponses ? D'abord, chers collègues, je voudrais vous remercier. On note dans les interventions à la fois du CdH et d'Ecolo une différence. Permettez-moi juste de vous dire que je ne répondrai pas aux attaques qui ne me paraissent pas pertinentes, ni politiciennes mais je dois souligner et je dois saluer la manière avec laquelle Mme MOUCHERON a joué son rôle, bien entendu, non seulement de Conseillère communale, chef de groupe mais d'opposition, je ne m'attendais pas à ce que vous soyez enthousiaste mais vous avez laissé percer quand même, vous n'avez pas fait de procès d'intention et je tiens à vous en remercier. Alors, quelques réponses. Bon. Voilà je ne sais pas combien, 30 ans, 50 ans, qu'on a des difficultés. La réalité n'est pas celle-là, on a des difficultés depuis le 15ème siècle. En 1480, quand on a commencé à construire notre Hôtel de Ville, en parallèle à Leuven avec le même architecte, on a construit. Nos fondations prévoyaient un étage supplémentaire. On a dû dare-dare faire un toit, on n'avait pas d'yards ! Déjà à cette époque-là ! Et oui, et nous sommes les héritiers de l'Histoire comme celle-là et on fait du mieux qu'on peut et vous avez cité Abel Dubois, sans le citer, je me souviens des pneus qui brûlaient, époque terrible avec des emprunts colossaux. Mais, je constate que malgré tout, la Ville quelle qu'ait été la majorité, nous avons pu assumer vraiment l'essentiel de nos missions, j'y reviendrai dans un instant. Alors, le déficit, il a été autorisé par le CRAC. Pour ce qui concerne la surchauffe, on peut appeler ça surchauffe, mais tous les investissements qui ont été réalisés, sont des investissements structurants. Et je ne le dirai jamais assez, bien entendu je comprends et j'accepte la critique, il ne manquerait plus que ça notamment en démocratie mais même quand je vois la fontaine et surtout en été, je me dis quand même quel acquis pour tous ces milliers de personnes qui parfois n'ont pas de moyens financiers pour aller en vacances, qui viennent à Mons, sur la Grand-Place, qui bénéficient d'un cadre exceptionnel, dans un lieu d'une convivialité magnifique et tout ça gratuitement, grâce aux efforts que nous accomplissons. Et bien, ça aussi c'est une mission d'intérêt général. Alors, M. VISEUR, je ne sais pas où vous avez été prendre cette phrase comme quoi il y aurait un bénéfice de 6 sur un euro investi en 2015, je vous mets au défi de me trouver cette phrase, je vous mets au défi de me trouver la phrase qu'il y aurait un bénéfice de 6 sur un euro investi. Nous avons toujours dit que l'on générait un chiffre d'affaires dans un rapport de 1 à 6, basé sur l'expérience de Lille et que pour ce qui nous concernait à Mons, pour environ 3 millions que nous investirions en tant que Ville de Mons, le budget global de la fondation sera de l'ordre de 80 millions, qu'on multiplie par 6, ce qui fait un rapport entre le

chiffre d'affaires généré et les montants que les montois et les montoises mettront, un rapport de 1 à 150, ça n'a rien à voir avec le bénéfice, cela a voir avec le volume d'activités qui sera créé. Alors, bien entendu, on œuvre dans le réel, sans oublier le spirituel. Les églises, vous imaginez bien, Madame, que nous avons le plus grand respect pour nos églises, elles sont magnifiques, regardez St-Nicolas, les efforts que nous faisons. Je ne parle pas de Ste-Waudru, il y a toujours une gargouille à remplacer, une pierre qui s'en va, etc. Mais, en accord avec les autorités des fabriques d'églises, nous allons là comme ailleurs, tenter d'avoir une gestion la plus pertinente possible, la plus économe possible, ne serait-ce qu'en matière d'énergie. Il faut dire que ces volumes énormes consomment bien entendu énormément de combustible et nous allons essayer, avec les autorités des fabriques d'églises de trouver une solution. Bon, on est dans le temporel, on est dans le spirituel, on est aussi dans le sportif. Alors, le football, le basket, ils doivent des sous, oui, alors là, il n'y a pas de laxisme, il y a juste une volonté d'avancer en concertation, une commission de travail que préside d'ailleurs M. l'Echevin, a été mise sur pied pour régler les difficultés qui sont d'ordre différent au basket et au football mais tout qui a des obligations à l'égard de la Ville, doit s'acquitter de ses obligations, on peut dialoguer, on peut discuter, on peut trouver des solutions, on peut trouver des échelonnements mais il n'y a rien à faire, ce qui est dû est dû. Alors, encore quelques mots pour vous dire par exemple, le plan de redéploiement, mais M. l'Echevin l'a indiqué, nous avons le périmètre budgétaire, le travail en interne continue à se faire et bien entendu, d'ailleurs l'Echevin l'a indiqué, il a dit pas de remplacement systématique, c'est très important systématique, c'est-à-dire qu'on en remplace pas mais il faudra, dans les services les plus importants, là où manifestement il nous faut un personnel spécialisé, un personnel je dirai durable, comme notamment le service des Marchés Publics, et bien oui, il y aura un effort à accomplir, le service Juridique, un effort à accomplir, il faudra au service financier également et donc, on va devoir faire le lit avec les draps que l'on a pour l'ensemble des autres services où on essaye du mieux qu'on peut, de resserrer un peu l'épure. La Police, oui, vous savez on a parlé notamment au Conseil de Police, où tous les groupes politiques sont représentés, la Police souhaite, pour des raisons opérationnelles, quitter la rue de la Croix-Rouge, la rue du Rossignol, etc. Nous avons finalement opté pour l'acquisition de ce bâtiment en bon état mais qui va être adapté aux besoins de la Police et c'est vrai qu'il y a là des travaux importants. Mais, on vendra ce qui est occupé actuellement par la Police et en même temps, nous aurons alors, ce que j'appellerai le quartier général, ce n'est pas un commissariat, c'est le quartier général de notre Police qui est une Police de la zone de Mons et de Quévy, dans un emplacement tout à fait pertinent. Par ailleurs, on investit et je n'entre pas dans le détail

massivement pour faire en sorte que le quartier de la gare soit vraiment un quartier qui redevienne hyper agréable avec à la fois de la paix, de la tranquillité, que ce soit un plaisir pour toutes celles et ceux qui utilisent bus et trains et aussi pour tous les jeunes, les enfants qui vont à l'école. Cela demande un travail colossal et on a décidé d'y installer là où il y avait une banque, là réellement un commissariat sur place. Voilà mes chers collègues. Je voudrais encore ajouter ceci. Bien entendu, je comprends, le Collège accepte non seulement les critiques mais les remarques, on est dans une phase de prospectives, mais, croyez-moi le travail a été fait avec le sérieux que l'on reconnaît à nos services. On est dans des temps qui sont difficiles, ça ne date pas d'hier, mais quand même on a cette volonté d'améliorer les choses sans alourdir d'une manière qui serait inacceptable la charge de l'impôt de nos citoyens. Je ne le dirai jamais assez, en tout cas, nous n'avons pas du tout modifié l'impôt des personnes physiques, en tout cas les additionnels. Je n'entre pas dans le détail, je ne veux pas faire des comparaisons mais je pourrais le faire et on verrait qu'il y a bien des endroits où on parle beaucoup mais où la pression fiscale en termes d'IPP est plus forte qu'à Mons. Bon, on a fait des efforts considérables en matière de propreté, certes tout n'est pas parfait mais quand même on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'efforts. En matière de sécurité, on a adapté, modifié, amendé, même le budget, répondu à des demandes spécifiques de la Police pour certaines situations particulières, on a encore accepté des augmentations pour des opérations tout à fait ciblées, mais nous le faisons. Les missions sociales, l'Echevin a commencé par ça. Nous avons dans notre Ville, comme dans toutes les grandes villes, des difficultés mais on ne peut pas dire que nous rognons sur les services que nous rendons. La dimension sociale reste une dimension prioritaire. Le cadre de vie, je ne veux même pas parler du centre de Mons, mais que l'on soit à Jemappes où les efforts ont été considérables, dans les autres communes où on essaye de faire du mieux que l'on peut et pas nécessairement toujours tous seuls, que ce soit à Ghlin avec la Sorelobo ou ailleurs, je pense que des efforts sont réalisés. Donc, mes chers collègues, oui, c'est difficile, il faut faire preuve de rigueur mais on ne va quand même pas vivre dans la stagnation et c'est là où nous différons, M. VISEUR, c'est que ce n'est pas parce que nous avons des difficultés que l'on doit arrêter de faire progresser, d'améliorer structurellement la situation, à la fois pour des besoins de nature primaire mais aussi pour un cadre de vie sur l'ensemble de la Ville de Mons. Voilà, mes chers collègues, le travail du Collège et de l'ensemble des services communaux, en réitérant mes remerciements aux uns et aux autres mais je cède la parole à nouveau aux Conseillers qui souhaitent répliquer, conformément à notre coutume démocratique.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je crois que nous avons été clairs les uns et les autres. Je suppose que je ne vous ai pas convaincu, vous ne m'avez pas convaincu, on ne va pas continuer comme ça…

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Donc, nous faisons les trois points.

L'Assemblée passe au vote du point 27 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, ; SAKAS, BARVAIS, DUPONT, CRUVEILLER, DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, Mme MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 1ère annexe

L'Assemblée passe au vote du point 28 qui donne le résultat suivant :

27 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, ; SAKAS, BARVAIS, DUPONT, CRUVEILLER, DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, Mme MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 2ème annexe

Sortie de M. BARVAIS = 33 présents -

L'Assemblée passe au vote du point 22 qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, ; SAKAS, DUPONT, CRUVEILLER, DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, Mme MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 3ème annexe

Entrée de M. BARVAIS = 34 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, je vous remercie, je cède la parole à la 1ère Echevine en m'excusant vraiment sincèrement mais j'imagine que vous comprenez mes petites obligations. Je vous cède la parole.

SORTIE DE M. DI RUPO – Rentrée de M. LAFOSSE = 34 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Voilà, je vais reprendre l'ordre tel qu'il est établi, commençons par le point 1.

1er Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Mons – Quartier de la Masure – Réglementation de la circulation. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 4ème annexe

b) Cuesmes – Nouveau Quartier – Réglementation de la circulation. GEP 6002/CU/OD

ADOPTE à l'unanimité – 5ème annexe

c) Mons – rue du Miroir – Réglementation de la circulation. GEP 6002/248

ADOPTE à l'unanimité - 6ème annexe

d) Havré – rue du Dépôt – Réglementation de la circulation. GEP 6002/HAV/27

ADOPTE à l'unanimité – 7ème annexe

e) Mons – rues Gouverneur Damoiseaux et du Gouvernement – Réglementation du stationnement.GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 8ème annexe

f) Mons – Digue des Peupliers – Réglementation du stationnement. GEP 6002/286

ADOPTE à l'unanimité – 9ème annexe

g) Nimy – rue des Viaducs – Réglementation du stationnement. GEP 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité – 10ème annexe

h) Mons – Place de Bootle – Réglementation du stationnement. GEP 6002/53

ADOPTE à l'unanimité – 11ème annexe

i) Ghlin – rue des Walbrées – Réglementation du stationnement. GEP 6002/GH/85

ADOPTE à l'unanimité – 12ème annexe

j) Mons – rue Chanoine Puissant – Réglementation du stationnement. GEP 6002/299

ADOPTE à l'unanimité – 13ème annexe

k) Jemappes – rue Mac Donald – Réglementation du stationnement. GEP 6002/JE/85

ADOPTE à l'unanimité – 14ème annexe

l) Cuesmes – rue de Ciply – Réglementation du stationnement. GEP 6002/CU/22

ADOPTE à l'unanimité – 15ème annexe

m) Mons – rue de l'Epargne – Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR. GEP 6002/128

ADOPTE à l'unanimité – 16ème annexe

n) Flénu – avenue du Champ de Bataille – Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR.GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité – 17ème annexe

o) Jemappes – rue Serpentine – Création d'un emplacement de stationnement PMR. GEP 6002/JE/133

ADOPTE à l'unanimité – 18ème annexe

p) Hyon – rue du By – Création d'un emplacement de stationnement PMR. GEP 6002/HY/9

ADOPTE à l'unanimité – 19ème annexe

q) Cuesmes – rue du Chemin de Fer – Création d'un emplacement de stationnement PMR. GEP 6002/CU/21

ADOPTE à l'unanimité – 20ème annexe

r) Nimy – avenue des Lilas – Création d'un emplacement de stationnement PMR. GEP 6002/NI/11

ADOPTE à l'unanimité – 21ème annexe

s) Mons – rue du Gazomètre – Abrogation d'une zone de chargement/déchargement. GEP 6002/169

ADOPTE à l'unanimité – 22ème annexe

t) Jemappes – rue Général Leman – Création d'une zone de chargement/déchargement. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité – 23ème annexe

u) Mons – boulevard Charles Quint et rue des Arbalestriers – Réglementation du stationnement – voitures partagées. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 24ème annexe

2e Objet : Convention avec la Communauté française de mise en conformité des missions du BAM (musée des Beaux-Arts/Lescarts/Ursulines) et avenant n°1 : approbations. Culture

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Outre le fait que la Maison Jean Lescarts est fermée depuis de trop longues années, pour les touristes et les montois, ne pourrait-on faire voyager dans les communes du Grand Mons, des œuvres ou des objets retirés de la Maison Lescarts comme on l'a fait pour les œuvres du BAM ? Cette opération ferait le lien entre aujourd'hui et demain et rappellerai ou ferait connaître à nos concitoyens une partie très intéressante de notre patrimoine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme MERCIER. Vous savez, lorsque le Musée des Beaux-Arts était fermé, ça s'est déjà fait à ce moment-là et dans plusieurs sections, il y avait eu des expositions temporaires qui avaient voyagé ce qu'on appelle les anciennes sections, je me souviens à Flénu, à Jemappes, à St-Symphorien, donc pourquoi pas envisager la même chose en fonction des salles et des disponibilités de celles-ci, bien entendu.

ADOPTE à l'unanimité – 25ème annexe

3e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'urbanisme à Havré. Contentieux. CTX/URB/AN/001

ADOPTE à l'unanimité – 26ème annexe

4e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'urbanisme à Jemappes. Contentieux CTX/URB/AN/002

ADOPTE à l'unanimité – 27ème annexe

5e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics (poteau d'éclairage public) sis rue de la Gobeletterie – Jemappes le 15.09.09. Contentieux CTX/RECPFAC/AN

ADOPTE à l'unanimité – 28ème annexe

6e Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 03 mai 2009 à la rue Emile Vandervelde à Mons – Cuesmes. Contentieux RECPFAC/EC

ADOPTE à l'unanimité – 29ème annexe

7e Objet : Approbation du plan stratégique de sécurité et de prévention 2010 suite aux avenants introduits. Service Prévention 2.2010.20

ADOPTE à l'unanimité – 30ème annexe

8e Objet : Exposition Serge Vandercam – avenant n°2 catalogue : Approbation. Culture

ADOPTE à l'unanimité – 31ème annexe

9e Objet : Subvention directe et indirectes accordées par la Ville à l'ASBL Beatles Day. Culture 6361(6350)

ADOPTE à l'unanimité – 32ème annexe

10e Objet : ADMINISTRATION CENTRALE – Modification du cadre du personnel administratif. GRH 00-GEN-23.GEN.1

ADOPTE à l'unanimité – 33ème annexe

11e Objet : Cadre de la Régie Foncière, Cadre du Personnel administratif de l'Administration Centrale et des Cadres des Services Techniques – Modifications. GRH 00-GEN-01GEN

REMIS

Rentrée de Mme POURBAIX = 35 présents

12e Objet : Demande de dispense d'engagement de Premiers emplois. GRH/JN/2010

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Lors de la Commission du Bourgmestre vendredi dernier, nous nous sommes posé la question suivante : en quoi consiste exactement la convention Premiers emplois ? Est-ce que vous pourriez en rappeler le sens pour le Conseil ?
Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Je vais déjà répondre à une partie de la question posée par Mme MERCIER en fait. Donc, dans le cadre de la législation sur les conventions Premiers emplois qui ont d'ailleurs, je crois, étaient votées par le groupe socialiste au niveau fédéral, les employeurs publics donc sont tenus de disposer d'au moins 1,5% de jeunes de moins de 26 ans. Donc, ma première question, c'est de savoir quelle est la situation pour Mons qui déroge à ce plan depuis déjà 2004 en fait ? Donc, selon ce plan, il est vrai que les employeurs publics comme privés peuvent être dispensés de cette obligation s'ils sont en difficultés, je pense que c'est le cas. Dans le chef d'une commune, donc ça peut être le cas si elle a adopté un plan de gestion qui est approuvé par la Région, donc comme c'est le cas à Mons. Mais, tout de même, il me semble que la demande de dérogation il faut être bien large dans ce cas-ci, donc, cela fait 11 ans de dérogation à un plan d'engagement de jeunes dont c'est le premier emploi dans notre région où le chômage est toujours à un taux beaucoup trop élevé, où il touche en particulier les jeunes. Je peux entendre que pendant un an ou deux,

on se délie d'un engagement tel que celui-là, mais 11 ans, cela me paraît énorme. A mes yeux, la commune devrait être exemplaire et stimuler l'emploi jeune dans sa région, d'autant qu'il faut avouer que parvenir à un objectif de 1,5%, ça n'est quand même pas insensé. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci. M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vais exactement dans le même sens parce qu'il y a bien sûr des lois fédérales qui donnent des obligations aux employeurs d'engager des jeunes, 1,5% du personnel, cela s'appelle le plan Rosetta que, probablement, les partis qui sont ici, dans la majorité, ont voté. On nous a dit en Commission que c'est en échange des points APE, ça, je ne suis pas si sûr, peut-être que vous pouvez confirmer ou pas, mais en tout cas, quand il y a moyen d'avoir des dérogations, on les prend mais quand il y a des obligations, on essaie d'y échapper, on essaie d'avoir le beurre et l'argent du beurre et cela n'est pas vraiment correct. On veut bien comprendre que c'est bien pour les finances de la Ville mais ce n'est évidemment pas bon pour l'emploi des montois et des montoises des environs, puisque je l'ai encore lu dans le VIF de cette semaine, le taux de chômage est encore au moins de 20% à Mons, et quand il s'agit de construire, de mettre deux briques l'une sur l'autre, ça on trouve toujours de l'argent, mais pour remplir des obligations comme celles-ci, de l'emploi des jeunes, cela, on ne trouve pas d'argent. Donc, nous, on ne veut pas suivre cette politique-là et on dira non à la demande de dérogation.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Comme Mme MOUCHERON l'a signalé, cette dérogation est accordée depuis le 1er novembre 2000 donc, ce n'est pas nouveau. L'article 6 – par. 1er précise bien – et vous l'avez rappelé - que les Administrations locales qui sont soumises à un plan d'assainissement ou un plan de gestion imposant une réduction du personnel et approuvé par le Gouvernement Régional compétent peuvent être dispensées par le Ministre de tout ou en partie de l'application du chapitre VIII de la Loi et de ses Arrêtés d'exécution. On adresse comme il se doit une demande de dispense au Ministre qui est accordée puisque comme je vous le dis, cela fait dix ans que celle-ci est accordée. Cependant, je me dois quand même à signaler qu'il y a des structures para-communales où il y a des engagements de personnel dans le cadre de plan Rosetta et Premier emploi, à savoir, entre autres, la Maison du Tourisme, je n'ai pas l'inventaire sous les yeux, la Maison du Tourisme était également via les services de Prévention de la Ville et donc, même si directement à la Ville, il n'y a pas de Plan Rosetta, il y en a dans les Institutions qui sont para-communales.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Que cela dure depuis 10 ans n'est pas une excuse, je suis désolé …

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI: MM. BEUGNIES, MARTIN, ; SAKAS, BARVAIS, DUPONT, CRUVEILLER, DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, Mme HOUDART

7 NON : MM. BAILLY, VISEUR, Mme MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 34ème annexe

13e Objet : SERVICE INCENDIE
Constitution de la pré-zone opérationnelle de Hainaut-Centre – Ratification du dossier de candidature. Serv.Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 35ème annexe

14e Objet : ASBL ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je reviens à mon ordre du jour. Toujours le même trio … je commence par Madame MERCIER encore une fois ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Pour l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, faut-il craindre, comme Véronique LELEU le croit, un redressement fiscal pour l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ? Cela m'interpelle, parce que cela serait grave.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, le point était reporté, il était déjà à l'ordre du jour au Conseil précédent. Au 31 août, il y avait un article intitulé : « Rififi à l'ORCW » et on pouvait y apprendre que le Groupe socialiste boycottait les Conseils d'Administration de l'Orchestre Royal. Donc, aujourd'hui, on nous présente les comptes 2009. Nos représentants ont voté pour le compte pour lequel on n'a pas d'objection d'ailleurs, mais on aimerait savoir quelle est la position du groupe socialiste sur ce point et obtenir quelques explications sur la raison du boycott ? Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : ça tourne aussi autour du boycott du Conseil de l'Administration et de l'AG qui devaient approuver les comptes et d'ailleurs le budget aussi et qui a été marqué par l'absence de tous les mandataires socialistes. Quand je dis tous, ce n'est pas exact, le Président était là, le Président, je ne sais pas si c'est un vrai socialiste lui mais, en tout cas, il avait été désigné par M. DI RUPO sur le quota socialiste et moi, je tiens à lui rendre hommage parce qu'il est resté au-dessus de la mêlée et qu'il a fait, à mon sens, son

travail correctement. Moi aussi, je me demande aujourd'hui comment les mandataires PS qui siègent à l'Orchestre vont voter parce qu'ils votent les comptes, ils vont se dédire, s'ils ne les votent pas et que leurs collègues les votent, cela veut dire qu'ils sont désapprouvés par leur groupe et si aucun mandataire socialiste ne vote les comptes, alors là, c'est qu'il y a un gros problème avec le PS et l'Orchestre de Chambre. C'est la raison pour laquelle sur ce point-là, je demande un vote nominatif pour que les choses soient claires. Moi, au CA de l'Orchestre, je ne suis qu'observateur mais je soutenais les comptes parce que j'estime que cet Orchestre ne fait pas un mauvais travail.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je tiens quand même à rappeler que le point porte sur l'adoption des comptes et bilan qui, apparemment, ne pose pas de problème. Cependant, il y a un audit qui est mené pour l'instant par un Inspecteur de la Culture de la Communauté Française. Donc, c'est vrai, qu'il y a un devoir de réserve pour le moment de la part du Collège qui attend les résultats avant de se prononcer par rapport à cet audit mais par rapport au compte annuel, il n'y a pas de difficultés en ce sens. Je vais cependant céder également la parole à M. DEPLUS qui va nous donner quelques petits compléments d'informations par rapport à ce point. Merci.

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : Madame la Présidente et chers collègues, certains d'entre nous siègent effectivement, comme il est dit, au siège d'administration. Je rappelle que ce n'est pas un boycott pour le principe. Nous avons souhaité reporter les discussions budgétaires, c'est cela le fond du problème, nous n'avons pas boycotté, nous avons souhaité postposer les discussions budgétaires parce que nous estimions – c'est notre analyse – que l'adéquation entre les propositions culturelles du Directeur musical, ses émoluments et le budget n'était pas clair, qu'il y avait des zones d'ombre, qu'il y avait, pour le moins, des explications complémentaires à nous fournir. La séance à laquelle nous avons posé cette question a été écourtée, effectivement, par un vote dont le Président a fait pencher la balance, la raison pour laquelle pour obtenir des réponses, nous nous sommes tournés vers la Communauté Française par une attitude, effectivement, qui peut paraître un peu difficile qui est celle de la chaise vide mais ce n'est pas du tout pour remettre en question, fondamentalement, les choses autour de l'Orchestre de Chambre de Wallonie, c'est pour qu'on puisse obtenir les vraies réponses à nos questions. Alors, on a éludé ce que nous posions comme question ; Madame la présidente, aujourd'hui, vient de rappeler qu'il y a un audit de la Communauté Française qui est en cours, je pense, effectivement, qu'avant d'aller plus loin, il convient d'attendre les résultats de cet audit, c'est quand même pas rien un audit

de la Communauté Française sur une Institution qui est majoritairement de la Communauté Française. Par ailleurs, ce n'est pas une Institution municipale, je le rappelle.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur VISEUR, vous vouliez ajouter quelque chose ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A propos de l'audit, pour autant que mes informations soient exactes, l'audit ne porte pas sur les comptes, donc ils peuvent être soumis effectivement. Il s'agit d'un audit qui doit vérifier si le contrat programme entre la Communauté et l'Orchestre est bien exécuté. L'audit et le compte sont, à mon avis, deux choses tout à fait différentes, donc on peut organiser le vote.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : C'est pour cela que je me suis permise de le rappeler puisque le point est bien «Comptes et bilan de l'exercice 2009 » ; cependant, on reviendra certainement par après une fois que l'audit aura émis son rapport.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je n'ai pas suivi le dossier de l'Orchestre ; je ne sais pas mais à partir du moment où on dit qu'il va y avoir une audit qui va bien entendu analyser les tenants et les aboutissants de faits qui se sont passés au sein de l'Institution, j'imagine que cela peut avoir une répercussion sur les comptes. Donc, je m'étonne quand même qu'on nous propose de voter des comptes alors qu'on sait qu'il va y avoir une audit ou un audit dans l'Institution.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : pas spécialement, mais M. DEPLUS peut peut-être en parler plus précisément.

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : Cela pourrait être un long débat. Effectivement, le problème vient aussi du fait que nous n'avons pas approuvé les comptes 2009, ça c'est clair. A partir du moment où il y a eu un Conseil d'Administration qui s'est tenu, M. VISEUR l'a rappelé, qui a approuvé ses comptes, ok, on verra les résultats de l'audit.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Monsieur DEL BORELLO

M. Mauro DEL BORELLO, Conseiller : Oui, merci Madame la Présidente. Effectivement et pour corroborer ce que dit mon collègue Monsieur Jean-Paul DEPLUS, il s'agissait, effectivement, dans le cadre de la discussion budgétaire, où là, nous n'avons pas eu les réponses à nos questions. Donc, pour nous, il ne s'agit pas du tout de remettre en question l'adoption du compte 2009, nous n'avons pas participé à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2009 parce que nous n'avons pas eu de réponse sur le budget en devenir d'une séance précédente. Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est un compte à approuver, ce qui est une chose, un audit en devenir, c'est une autre chose et donc, je pense que Jean-Paul DEPLUS

et moi sommes tout à fait confiants par rapport à ce qu'on vient de dire. On attend l'évaluation préconisée par la Communauté Française. Le compte 2009 est un compte en boni, pour nous, il n'y aucune raison de le remettre en question, par contre, l'important est à venir. L'important, c'est l'évaluation, l'important, c'est l'adéquation entre la politique musicale prônée par Monsieur Dumay et le contrat programme tel qu'il a été mis en place en 2009.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'aurais bien voulu qu'on réponde à la question que j'avais posée concernant le redressement fiscal éventuel, c'était la crainte de Véronique Leleu. Qu'en est-il ?

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : Je dirai que c'est l'avais de Madame Leleu, je n'en sais rien moi.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Est-ce qu'il y a encore une interpellation ? Madame Mercier. Le point à l'ordre du jour c'est bien : Les comptes et le bilan de l'exercice 2009 tels qu'ils sont arrêtés puisqu'il faut absolument que le Conseil communal statue sur ce point-là comme il en est pour d'autres ASBL. Monsieur LECOCQ pour clôturer ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Non, pas nécessairement, je voulais simplement savoir s'il y avait vraiment une urgence et si on ne pouvait pas reporter ce point ? Quel est le problème de voter le compte aujourd'hui ou dans deux mois ?

M. Mauro DEL BORELLO, Conseiller : Pour une considération purement technique, le fait de ne pas déposer le compte ne permet pas suivant le contrat programme de recevoir le solde de 15% de la subvention. Donc, je pense qu'effectivement, il entre dans la normalité des choses de proposer le compte, de le faire parvenir à la fin de l'année à la Communauté Française de manière à ce que celle-ci puisse verser le solde de la subvention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Donc, il y a quand même urgence ?

M. Mauro DEL BORELLO, Conseiller : Une certaine urgence en tout cas pour l'Institution, en termes de trésorerie, effectivement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Le point est retiré

REMIS

15e Objet : ASBL PARENTHÈSE MONS. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f.C/B2010/ASBL/016

ADOPTE à l'unanimité – 36ème annexe

16e objet : ASBL MONS-METROPOLE. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL/020

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

17e objet : ASBL TELE-MB. Octroi d'un subside extraordinaire. Approbation. Gestion f. C/subv.extra.Télé-Mb

REMIS

18e objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.C/C2009/CISM/PQ/LG

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. C'est une question par rapport au Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Ici, on vote en fait l'exercice 2009 et sauf erreur de ma part, j'ai vu dans le dossier que cette Intercommunale subsidiée notamment par la Ville à raison, jusqu'à présent, de 2,50 euros par habitant permet aux élèves issus de l'enseignement communal de bénéficier d'un suivi médical gratuit. Je voulais savoir ce qu'il en était par rapport aux élèves issus de l'enseignement libre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Madame l'Echevine Cruveiller.
Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci Madame la Présidente, il n'y a pas que des élèves de l'enseignement communal, il y a aussi des élèves de l'enseignement de la Province, il y a des élèves de l'Université et si les écoles catholiques ont choisi un autre Centre médical, c'est leur droit.
Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Donc, en fait, s'ils avaient décidé de choisir le Centre Intercommunal, ce serait également gratuit pour les élèves de l'enseignement libre ?
Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Absolument.
Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci.
Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà, moyennant les informations qui ont été données. Monsieur VISEUR
M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une petite intervention, je veux quand même relever qu'il est apparu dans le dossier de la discussion en Commission qu'il s'agit là d'un déficit structurel et récurrent du Centre de Santé et donc, on a remis le point 19, vous avez remis le point 19 alors qu'il s'agissait du plan de gestion de cette Intercommunale. Je ne sais pas pourquoi vous l'avez remis mais cela me paraît important et urgent de quand même adopter un plan de gestion et, éventuellement, d'augmenter la cotisation à 3 euros par habitant puisqu'il y a un déficit structurel, je le répète, au Centre Intercommunal de Santé.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Une réunion doit avoir lieu incessamment sous peu avec les services des finances communaux afin, évidemment, de voir s'il est possible d'augmenter cette cotisation, comme vous parlez de plan de gestion justement. Donc, est-ce que l'on passe à 3 euros ou est-ce que l'on passe à 2,80 euros – 2,90 – 3 euros, etc… Cela n'a pas été défini, une rencontre va avoir lieu d'ici quinzaine avec les Services de la Gestion Financière de la Ville de Mons.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : En tout cas, ce n'est pas prévu au plan de gestion cela …

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Il y a toujours des subtilités qui doivent encore arriver, on doit affiner les choses …

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

19e objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons : - plan de gestion - demande d'augmentation de la cotisation à 3 euros par habitant, à partir de 2011.Cotis.2011. Gestion f.C/CISM/Pl.Gest.

REMIS

20e objet : Objectifs de Convergence – Travaux Bâtiments - Marché d'Assurance Tous Risques Chantiers et d'Assurance-Contrôle – Approbation d'un addenda et avis de marché rectificatif. 3e/5eE/2010/conv/contrôle/bât.

ADOPTE à l'unanimité - 39e annexe

21e objet : Objectifs de Convergence – Travaux voiries - Marché d'Assurance Tous Risques Chantiers et d'Assurance-Contrôle – voiries. Approbation de l'avis de marché, des conditions du marché et du mode de passation du marché.contrôle/voiries **SOUS RESERVE.** 3/5eE/2010/conv/

REMIS

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : le point 22 a été fait

23e objet : Présentation de l'avenant 2010 du contrat Politique des GrandesDistrict Jemappes Villes.Flénu.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je souscris totalement au résultat à atteindre dans le Contrat Politique des Grandes Villes. Cependant, je me demande si vous progressez dans les propositions faites aux habitants du District Jemappes Flénu ; par exemple, cela ce sont de très bonnes idées mais y-a-t-il dans ces projets-là des avancées ? Exemple, intégrer les habitants au projet Mons 2015, lutter contre l'exclusion par l'approche culturelle. Est-ce que

vous avez déjà vu des résultats de ces points-là – il y en avait d'autres mais je ne les reprends pas maintenant, mais ils étaient dans le dossier ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : La difficulté qui existe avec la Politique des Grandes Villes est toujours liée, bien sûr, par rapport à une subvention. L'année dernière, pour des raisons telles que c'est expliqué dans la note, la subvention a été réduite et la subvention couvrait majoritairement les frais de personnel et donc, oui il y a des choses qui sont faites par le biais du magazine Jemappes-Flénu mais il faut savoir que les responsables de la Politique des Grandes Villes, donc, le Fédéral, nous a à un moment donné, demandé de quitter Jemappes-Flénu et de sortir de ces deux communes-là et de travailler plus sur l'entité montoise. Dans le cadre de la réorganisation aussi des services, il en va de soi que si la Politique des Grandes Villes continue, elle sera aussi adaptée à l'ensemble des communes du Grand Mons et il y aura un travail certainement de plus de proximité et un travail de terrain plus accu. En tout cas, c'est notre souhait.

ADOPTE à l'unanimité - 40e annexe

24e objet : Aménagement d'une salle polyvalente à la rue Mouzin à Nimy. Approbation de l'avenant n°1. 3e/1e E/2009/PGV/722.100/BD

ADOPTE à l'unanimité - 41e annexe

25e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en avril, mai, juin, juillet et août 2010 pour l'administration centrale. Gestion f.BE – SGF – Extra DD04-082010

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas un point qu'on doit approuver, c'est Information au Conseil communal, mais on a eu une discussion là-dessus déjà en Commission et je veux en reparler ici en séance publique parce que je me suis livré à un petit exercice à propos des emprunts et des escomptes de subsides qui ont été faits par le Collège entre avril et le mois d'août sur tous les projets Convergence. Déjà, sous l'ancien Echevin, j'avais demandé d'avoir une vue claire de ce que coûtait chacun des projets Convergence et avant eux, le Phasing out et l'Objectif 1, la partie de la Ville et la partie qui est subsidiée par la Région Wallonne et l'Europe. Je n'ai jamais eu ces chiffres. J'ai reçu en début de séance une petite note écrite de Monsieur l'Échevin me confirme bien que tous les projets Convergence y compris tous les marchés corollaires, c'est-à-dire tous les marchés d'Auteurs de projet, les marchés d'Assurances, les marchés de Coordination de sécurité, etc… qui sont autour des projets Convergence, tous ceux-là rentrent dans les subventions à raison de 90 % et de 10 % pour la Ville. J'enregistre, effectivement cela, mais j'en reviens au petit travail auquel je me

suis livré, il y a des emprunts et des escomptes dans ce que l'on nous donne comme informations au point 25.
Je pars du principe que ce qui est emprunté – c'est parce qu'il n'y aura pas de subsides -sinon on escompterait des subsides, cela me paraît logique. Quand, il y a des subsides à recevoir, il faut attendre qu'ils arrivent pour avoir de l'argent. En attendant, on les escompte pour avoir de l'argent frais auprès des Banques. Par contre, si il n'y a pas de subsides à recevoir, la Ville emprunte, on devrait donc, grosso modo, retrouver les ordres de grandeur de 10 % et de 90 % au point de vue des emprunts et des escomptes. Or, j'ai, ici, un tableau que j'ai fait cet après-midi, sous les yeux, pour un total emprunts + escomptes de 552.000, j'arrondis, au total 552.000 euros. Il y a des emprunts pour 354.000, c'est-à-dire en gros, 65-64 % de l'ensemble, ce sont des emprunts et 36 %, ce sont des escomptes. Cela ne correspond donc pas du tout à ces taux de 10 et de 90 %. Bien sûr, c'est sur 5 mois – je sais bien, on va me dire, ce n'est pas sur l'ensemble des travaux – mais c'est quand même des chiffres qui interpellent d'avoir 65 % (en gros) en emprunts et 35 % en escomptes, alors que cela devrait être largement l'inverse. Donc, je suis toujours sur ma fin, de ne pas voir, même en dehors de ce problème-là de 10 et de 90 %, de voir réellement combien l'ensemble de ces projets coûte à la Ville y compris leurs répercussions sur l'ordinaire en matière de remboursement des emprunts qui sont contractés et des frais des escomptes, parce que cela aussi vient à l'ordinaire de la Ville, lorsque l'on escompte les subsides, les frais viennent à charge du budget ordinaire. Voilà ce que je voulais dire. Maintenant, il n'y a pas de vote puisque c'est une information mais je voulais faire la remarque sur ces chiffres-là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VISEUR. Donc, c'est une question relativement technique. Je vais céder la parole à M. l'Echevin BEUGNIES pour quelques éléments de réponse.
M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Justement, je vous ai donné en début de séance, quand même pas mal de renseignements. Maintenant, vous venez avec des tas de chiffres. Comprenez bien que je ne saurais pas vous répondre comme cela sur base de ces chiffres mais en fonction de la question que vous avez posée, le Service des Finances vous répondra et va étudier la question mais de toute façon pour l'instant, c'est prématuré, c'est trop tôt puisqu'on ne sait par exemple pas dans tous les projets si il va y avoir lieu des avenants, on n'en sait rien mais je vous ai répondu que par exemple pour certains projets si il y avait des avenants, que ces avenants-là sont subventionnés eux aussi à 90 %. Non seulement, les frais d'auteur de projet sont subventionnés à 90 % comme vous devriez le savoir mais en plus, maintenant, il y

avait des projets qui peut-être vont susciter des avenants, eux aussi, ils seront subventionnés à 90 %. Pour l'instant, tous les projets Convergence ne sont pas – si je puis dire – en ordre de marche donc c'est prématuré de répondre à la question.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour Convergence, c'est prématuré mais comme je les avais déjà demandé pour l'Objectif 1 et le Phasing Out, on aurait peut-être pu avoir une information chiffrée sur ce que cela avait coûté et la répartition entre « subsidié » et « à charge Ville » sur ces anciens emprunts.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Il n'y a aucune règle qui plafonne les honoraires. Donc, si il y a des avenants, ils sont aussi subventionnés à 90 %. Il n'y a aucune règle qui plafonne les honoraires. C'est de toute façon 90 %.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'enregistre que vous me répondrez et que vous allez interroger vos services.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui. On reprendra plus en détails. Mais, je vous dis, c'est un peu prématuré.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M BEUGNIES l'a signalé. Les Services seront consultés et une note plus détaillée sera fournie. Moyennant cette information, le point 25 est approuvé.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il n'y pas de vote. C'est une information.

ADOPTE à l'unanimité - 42e annexe

26e objet : Travaux d'investissements en assainissement bis : souscription au capital de l'Intercommunale IDEA. Approbation. Gestion f. C/extra/parts D/

ADOPTE à l'unanimité - 43e annexe

29e objet : Obtention d'une subvention complémentaire de fonctionnement au budget communal 2010 pour couvrir le coût d'une consommation importante d'eau par l'équipe technique doudou qui occupe le Tourisme sous-sol du bâtiment dit Waux-Hall sur le réseau d'alimentation dudit bâtiment. OT.447

ADOPTE à l'unanimité - 44e annexe

30e objet : Attribution d'un subside au FIFA. Développement Economique

31e objet : Attribution d'un subside à l'ASBL PROGRESS (Maison du Design).Développement
Économique

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : donc, en fait, c'est un point qui a déjà été débattu au Conseil communal du mois de février, si je me souviens bien, le jour où nous avons été

déclarés « Capitale Culturelle 2015 ». Cela a été un peu chahuté car je suis retourné voir le PV et alors, en fait, on va s'abstenir ce soir sur ce vote simplement pas pour le point en tant que tel mais parce qu'il s'agit d'un subside au FIFA. Que le FIFA, cela rentre dans le cadre d'une collaboration entre la Ville de Mons et la S.A. LUMIERE et tant que l'on n'aura pas réglé définitivement ce problème de dettes, on ne votera plus de subsides qui peuvent rentrer dans ce genre de collaboration. Voilà. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On va s'abstenir aussi mais ce n'est pas la même motivation, c'est qu'il y avait dans le dossier – quand je l'ai regardé en tout cas – une demande de 5.000 euros en plus pour le Festival du Film d'Amour de 2010 sans aucune justification. On demande 5.000 euros point à la ligne. Ce n'est pas sérieux.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Des compléments d'informations. Une réponse par l'Echevin Nicolas MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme la Présidente. Effectivement, on revient au Conseil avec ce dossier. Bon naturellement, on a commencé la séance en parlant de millions d'euros, du Plan de gestion. Moi, je viens avec des dossiers un peu plus modestes, je pèse moins lourd que mon Collègue de droite au propre comme au figuré. Effectivement, nous avons reçu, l'année dernière, une demande de subsides du FIFA dans le cadre du 25e anniversaire de ce festival. En tout cas, la demande que nous avons reçue était étayée par une collaboration qui a été mise en place avec le Service du Développement économique de la Ville de Mons ainsi qu'avec la Gestion Centre Ville. Différentes activités ont eu lieu, notamment des collaborations avec les commerçants, avec la pose d'affiches, de bobines, de photos de cinéma et la customisation – pour parler français – de différentes vitrines commerciales, des tickets de cinéma et des participations gratuites à des soirées thématiques ont été offertes aux commerçants participants et puis, on a reçu, c'est vrai, cette demande dans un second temps. Cela aurait pu être autrement, j'en conviens M. VISEUR mais il faut savoir qu'il y a aussi des activités qui ont été menées en fin d'année, notamment le 27 décembre dans le cadre de Mons Cœur en Neige sous l'égide du FIFA. Voilà, pour ce qui nous concerne en tout cas, indépendamment de la société LUMIERE, il y a eu cette collaboration Développement économique/Gestion Centre Ville/FIFA et à titre exceptionnel, nous avons

jugé – c'était les fêtes de fin d'année – que nous pouvions, compte tenu de la collaboration mise en œuvre et des disponibilités budgétaires répondre favorablement à cette demande mais je le répète, c'était à titre exceptionnel pour le 25e anniversaire et cette année-ci nous en reviendrons au subside classique. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je suis quand même mal à l'aise avec ses subsides qu'on accorde à postériori et en plus, les explications que M. l'Echevin vient de nous donner, cela aurait pu se trouver en synthèse dans le dossier et c'est d'ailleurs la même chose au point suivant, au point 31, il n'y a rien dans le dossier, on demande 5.000 euros ou je ne sais plus combien pour l'ASBL PROGRESS, je crois que c'est aussi 5.000 euros mais sans justifications, il faut veiller à ce que les dossiers donnent des justifications, aux demandes qui sont formulées.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Moyennant les informations qui ont été données.

L'Assemblée passe au vote du 30e objet qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme HOUDART

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 45e annexe

L'Assemblée passe au vote du 31e objet qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M.LECOQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 46e annexe

32e objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.
C/C2009/ASBL/008

ADOPTE à l'unanimité - 47e annexe

33e objet : ASBL MONS-LOGEMENT – Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f.
C/PQ/B2010/ASBL/012

ADOPTE à l'unanimité - 48e annexe

34e objet : Bail emphytéotique installations électriques école d'architecture ORES. Cellule foncière
CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 49e annexe

35e objet : Domaine militaire – Arrêté de concession n° 107.10540 relatif à l'occupation du hangar H3/1 – Ratification. Cellule foncière
RF/MDB

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, a-t-on pensé d'avoir un système d'alarme anti-intrusion. Je sais qu'il y a des militaires qui gardent mais la garde meurt mais ne se rend pas.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : Non. Pour le moment, il n'y a pas de danger, l'armée est toujours là et je suppose qu'après, quand la Ville va racheter le bâtiment, on aura un plan anti-intrusion.

ADOPTE à l'unanimité - 50e annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Monsieur l'Echevin..

36e objet : ASBL MONSPORTS – Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f.
/B2010/ASBL/014

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Le budget de l'ASBL MONSPORTS, alors je voudrais d'abord noter que là aussi, le budget n'était pas complet au moment où je l'ai consulté, le budget n'était pas dedans mais l'erreur a été réparée. On m'a envoyé le budget par email. Il y a 2 sections dans ce budget. Dans la section 1, c'est l'ASBL MONSPORTS à l'exception des grandes infrastructures sportives et donc, la section 2, ce sont les grandes infrastructures sportives. Alors, pour la section 1, le budget prévoit un total de dépenses de 280.880 € dont

48.000 pour le seul salaire de Thierry Wilquin c'est-à-dire le manager de Mons DEXIA Hainaut, le club de basket, ça fait 17% du budget pour cette seule personne de Thierry Wilquin. Moi, je ne comprends pas la logique de payer avec de l'argent public le salaire d'un manager de sport professionnel, je ne suis pas d'accord avec ça. Quant aux grandes infrastructures, le montant budgété est de 716000 € et, sur ce montant, il y a royalement 65000 € c'est-à-dire 9% pour tous les sports à l'exception du foot et du basket. 91 % sont consacrés au football et au basket, le tout gros morceau allant évidemment à la construction des terrains synthétiques de football, 500.000 €de provision, il y en avait déjà eu plus de 600.000 l'année passée ; moi, j'ai joué au foot jusque 49 ans, je n'ai jamais eu de terrain de foot synthétique et je suis en bonne santé quand même. Il y a des déséquilibres flagrants dans ce budget entre les genres de sport et entre les petits et les grands clubs, je sais bien que les mauvaises langues diront que…, pour Ecolo, on ne soutient pas le sport, ça n'est pas vrai. C'est une façon de voir le sport que nous ne soutenons pas et, donc, on votera non pour ce budget.

Mme Houdart, Echevine-Présidente : Si je ne m'abuse, avant de passer la parole à l'échevin des sports, les terrains synthétiques, ce n'est pas uniquement pour les grands clubs. Monsieur, l'échevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : En tout cas, je vous prie de m'excuser que le rapport n'était pas remis dans le dossier, ça, ce n'est pas de ma faute, je n'accuse personne. Comme je vous ai expliqué en commission, il y 700.000 € qui sont prévus pour les petits clubs ; donc, on n'aide pas que les grands clubs ; Je vous ai expliqué que, cette année-ci, on a prévu 3 clubs : Flénu, Hyon, le rugby de Ghlin, on a pensé à vous comme vous êtes originaire de Ghlin, qu'on aide un petit peu aussi les petits clubs de la région ; Donc, pour le salaire de Monsieur Wilquin, c'est une convention qui date de 2003, donc, c'est l'ASBL qui prend en charge, qui rembourse la Communauté française et qui met en charge pour le basket. Je crois que c'est vrai que c'est peut-être une somme importante mais je crois que le basket, c'est la plus belle vitrine que nous avons dans la ville de Mons. Toute l'Europe parle de Mons grâce au basket et, croyez-moi, comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, on est là pour aider tous les petits clubs.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : merci, Monsieur l'échevin. Donc, vous voyez, Flénu, le rugby, et Hyon.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, MM. BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE 51e annexe

37e objet : Subvention de 2.500 € pour l'ASBL Mons-Divertissement. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité - 52e annexe

38e objet : Subvention de 1.000 euros pour le Plaza Art – Offrir la possibilité aux jeunes mal et non voyants d'assister à des séances de cinéma adaptés. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité - 53e annexe

39e objet : Subside Semaine de la solidarité internationale de 2.268 euros à l'ASBL Plaza Art.Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité - 54e annexe

40e objet : Création de l'extension du cimetière de Saint-Denis. Introduction du dossier auprès de Monsieur le Gouverneur de la Province. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 55e annexe

41e objet : Convention entre le Tec Hainaut et la Ville de Mons relative à la ligne Cellule Intra Muros : Mise en place du circuit D - Approbation de l'avenant Mobilité

ADOPTE à l'unanimité - 56e annexe

42e objet : Création d'une voirie desservant un futur lotissement sis Avenue du Aménagement Trou au Sable à Nimy. Approbation du projet.Territ. et Permis AB 24765

ADOPTE à l'unanimité - 57e annexe

43e objet : Programme d'actions 2011-2013 du contrat de rivière Haine. Environnement BM10/CR Haine

REMIS

44e objet : Approbation des plans de servitude publique d'égouttage grevant la parcelle cadastrée ou l'ayant été Mons 4ème Div° Section B n°691 V5 en faveur de la Ville de Mons. 3e/2eA/8566/C/3/192

ADOPTE à l'unanimité - 58e annexe

45e objet : Réfection des trottoirs et accotements (2 lots) – Lot 2 : Rue F. Maigret de Priches à Saint-Symphorien. Approbation de l'avenant n° 2. 3e/2e E/2009.421.078.02/SD

ADOPTE à l'unanimité - 59e annexe

46e objet : Fourniture et pose de bulles à verres enterrées. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/4eE/2010.421.081.
00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 60e annexe

47e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service Voirie (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/4eE/2010.421.074.
00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 61e annexe

48e objet : Acquisition de matériel et outillage pour les équipes de proximité travaux (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/4e E/2010.875.050.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 62e annexe

49e objet : Acquisition de container pour l'atelier de la rue H. Dunant. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/4eE/2010.421.077.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 63e annexe

50e objet : Acquisition de bacs de chargement pour grue (5 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4eE/2010.421.044.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 64e annexe

51e objet : Bâtiment Buisseret – Adaptation des écrans et du logiciel d'accueil. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3e/1eE/2010.104.009.00/FS

ADOPTE à l'unanimité - 65e annexe

52e objet : Acquisition de poubelles publiques (3 lots) Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4eE/2010.875.220.00/MM

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : oui, juste une petite remarque

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : pour le 52, c'est ça, Madame ?

Mme Laurette PREVOT, conseillère : pour le 52, oui ; Je voulais dire que nous apprécions beaucoup ce nouvel achat de poubelles à tri sélectif c'est un début : 5 poubelles sur 59 si j'ai

bien compté mais enfin, ça rentre tout-à-fait dans ce que nous avions souhaité et nous espérons que l'expérience sera concluante et sera surtout fort étendue. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Nous l'espérons aussi.

ADOPTE à l'unanimité - 66e annexe

53e objet : Cimetières – Acquisition de conteneurs semi-enterrés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.878.247.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 67e annexe

54e objet : Bâtiments scolaires – classes maternelles et primaires –Achat de mobiliers divers (2 lots)
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.721.110.01/MM

ADOPTE à l'unanimité - 68e annexe

55e objet : Bâtiments communaux – Acquisition de mobiliers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.137.029.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 69e annexe

56e objet : Cimetières – Acquisition et pose de stèles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.878.241.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 70e annexe

57e objet : Parc du Château Comtal – Remplacement des grilles Approbation du décompte final. 3e/1e E/2009/773.245. 00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 71e annexe

58e objet : Bâtiments communaux – Travaux de peinture. Approbation de l'avenant n° 2. 3e/1e E/2009.137.024.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 72e annexe

59e objet : Crèches – Travaux de sécurisation. Approbation du mode de passation revu. 3e/1e E/2010.844.215. 00/VT

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : ça concerne des travaux de sécurisation pour des crèches et, dans les travaux de sécurisation, on entend par là, à la fois, de vidéophones à l'entrée de deux crèches et l'installation de 6 caméras de surveillance. Alors, on est déjà intervenu en commission pour demander des clarifications sur la nature de ces travaux et on s'était montré un peu circonspect. C'est pour ça qu'on avait demandé de pouvoir reporter le point à un conseil prochain. Pourquoi est-ce qu'on se montre circonspect ? Pour 2 raisons

principales : la 1ère est que, si on veut effectivement sécuriser les crèches et on ne peut que souscrire à cette volonté de rendre les lieux d'accueil de la petite enfance encore plus sûrs qu'ils ne le sont, on a, par contre, des doutes sur l'efficacité des caméras alentour de la crèche ; on est tout-à-fait d'accord sur l'installation de vidéophones à l'entrée des crèches puisqu'il est tout-à-fait normal qu'on contrôle qui entre dans les lieux d'accueil mais, si non veut parler de sécurisation, alors, il faudrait penser et réfléchir de manière globale à comment on peut sécuriser ces lieux et pas directement investir dans des caméras de surveillance ; Deuxième point : si, en effet, la Ville décide d'installer des caméras de surveillance, le coût de 48.000 € semble tout-à-fait énorme après s'être renseigné auprès de sociétés privées qui ont sécurisé leurs bureaux, leurs entrepôts etc, ils atteignaient des montants bien bien inférieurs aux montants qui sont dans le dossier. Alors, c'est pour ça qu'on demande encore une fois si on peut reporter le point et discuter des travaux dans la Commission de M. DARVILLE et on demande alors, si on maintient cette idée d'installer des caméras de surveillance, d'inclure dans la discussion globale sur l'usage des caméras de surveillance pour améliorer la sécurité dans la commune puisqu'une commission a été mise en place par le Collège. Voilà, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : je pense qu'il va y avoir une difficulté à remettre le point mais je vais céder la parole à M. DARVILLE qui va vous expliquer tout ça. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Madame la Présidente. M. DUBOIS, je suis un petit peu inquiet parce que, pour un psychanalyste, vous êtes devenu amnésique parce que, permettez-moi de vous rappeler que vous avez donné votre accord sur ce point en séance du 9 février 2010 et en séance du 13 juillet 2010. Donc, par deux fois, vous avez donné votre accord sur le cahier des charges. Ce marché n'a pas pu être attribué parce que le matériel qui a été proposé lors des soumissions n'était pas conforme au cahier des charges et, de plus, vous insinuez qu'il y a des caméras aux alentours : non, je vous l'ai clairement dit en commission, il n'y a pas de caméras alentour, il y a des caméras à l'intérieur. Alors, comment avons-nous fait pour réaliser ce plan de sécurité ? Nous avons fait une réunion avec les deux directrices concernées. Nous avons demandé à l'Echevine compétente qui est Mme CRUVEILLER d'être là avec ses services et nous avons mis avec les acteurs de terrain un plan de sécurité, il nous semblait plus qu'indispensable de sécuriser après certains drames qui se sont réalisés ailleurs de sécuriser nos deux crèches. Concernant les prix, dans le cahier des charges, c'est une estimation. Une estimation avec du matériel professionnel : si on met, par exemple, un visiophone, rien qu'un visiophone à l'entrée coûte 1000 € mais on ne peut pas se permettre de

mettre un instrument de qualité médiocre, il faut un instrument de qualité. Pour la crèche de Mons, il y a 2 entrées, il faut 2 visiophones. On va installer à l'intérieur du bâtiment des caméras parce que, si vous connaissez un peu la configuration des lieux, vous savez qu'il y a de très longs couloirs et on peut prendre des directions différentes, bifurquer d'un endroit à l'autre mais les images vont être enregistrées sur PC. Ces ordinateurs, rien que les ordinateurs, 1.500 euros et je vous passe les détails, je ne vais pas refaire la longue liste du matériel qui va être installé mais rien que l'installation par Crèche, c'est 5.000 euros dont 10.000 euros pour les deux Crèches. Voilà, nous avons estimé en Collège que les enfants valaient bien un juste prix pour la sécurité. Donc, je demanderai qu'on laisse ce point et que l'on vote pour que ce dossier passe et que nos Crèches soient enfin sécurisées comme il se doit.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Plusieurs choses, premièrement, il ne s'agit ni d'amnésie ni d'un refoulement quelconque mais à l'époque, quand le dossier est passé une première fois, où je n'avais pas eu le temps de le consulter, j'ai posé la question en Commission en quoi cela consistait ? On m'avait répondu c'est une installation de visiophone, à l'époque, on ne m'a du tout dit que c'était l'installation de caméras supplémentaires. Alors, maintenant, on parle qu'un visiophone coûte 1.000 euros. OK, 1.000 euros mais passer de 1.000 euros à 48.000 euros, il y a quand même une différence énorme. Voilà, je réitère ma demande.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Monsieur LECOCQ souhaite intervenir ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci Madame la Présidente. Je voulais profiter de l'intervention de mon Collègue DUBOIS pour remercier le Collège puisque que, effectivement, à l'intervention du groupe MR qui avait mis un point à l'ordre du jour en séance il y a quelques mois à un Conseil communal, une Commission a été instituée sur les caméras de surveillance et Monsieur DUBOIS s'en souvient bien puisque la première réunion a eu lieu hier et donc, cette Commission a commencé ses travaux dans un climat constructif et je dois vous dire que cela me réjouit. Je voulais aussi peut-être poser une question à l'Echevin en matière de caméras ou au Collège en tout cas sur les caméras qui seront installées dans les crèches. Ce sont des caméras qui seront pour la surveillance ou en tout cas pour la sécurité des enfants ou est-ce que ce seront des caméras qui seront visionnables – si le mot existe – par les parents des enfants ? Parce que, pour en venir à cette Commission qui a donc eu sa première réunion hier, dans l'ensemble des points intéressants mis à jour par le Commissaire GARIN, il était notamment question de partenariats qui peuvent être des partenariats publics/privés, des caméras, par exemple, des banques qui peuvent être visionnées par la Police et donc le réseau de caméras éventuellement mis à jour au sein de la Ville de Mons mais également des

partenariats publics/privés avec des crèches, des choses comme cela. La question est de savoir si ces caméras rentrent dans un partenariat possible, Monsieur l'Echevin ? Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour être clair et précis, les caméras sont installées à des endroits de passage. Donc, on ne filme pas les enfants, il n'y a pas de caméras installées dans les locaux, c'est uniquement dans les endroits de passage, je crois qu'il est important de le signaler. Deuxièmement, les images sont stockées sur un ordinateur qui sera sécurisé dans un endroit où la directrice aura accès et elle seule. Donc, les images ne seront pas mises à disposition du grand public.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà, moyennant ce complément d'informations.

Mme Savine MOUCHERON : On va voter le point, on n'a pas de souci, je voulais aussi souligner le travail de la Commission qui a été mise en place et donc de la réflexion qui est abordée. Par contre, sur la forme de la réponse qu'on a encore reçue ou que M. Dubois a reçue, c'est assez agaçant, parce qu'à chaque fois qu'on intervient sur des points, on se fait, à la limite insulter, cela devient vraiment pénible. Si on pouvait quand même avoir un peu de respect par rapport aux remarques qui sont formulées, ce serait quand même appréciable. Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M.LECOQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

ADOPTE – 73e annexe

60e objet : École Robert André, Place Dooms à Flénu – Remplacement des 2 brûleurs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.128.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 74e annexe

61e objet : CRSS – Remise en ordre des installations techniques (3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.351.061.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 75e annexe

62e objet : Acquisition d’un chariot élévateur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.136.040.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 76e annexe

63e objet : Crèches – Acquisition de matériel et d’équipements spécifiques (3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.844.212.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 77e annexe

64e objet : Service Gestion des Biens – Acquisition de matériel de fête. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.138.025.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 78e annexe

65e objet : Renouvellement de l’éclairage public – Éclairage aire de jeux à Jemappes. Approbation des conditions du marché, de l’avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010.426.086.01/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 79e annexe

66e objet : Renouvellement de l’éclairage public – Accès parking piscine et hall omnisports de Cuesmes. Approbation des conditions du marché, de l’avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010.426.086.02/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 80e annexe

67e objet : Renouvellement de l’éclairage public – Renouvellement ponctuel du réseau EP existant. Approbation des devis IGRETEC et de la mission IEH. 3e/2e E/2010.426.086.03/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 81e annexe

68e objet : Acquisition et équipement d’un bibliobus pour les bibliothèques communales.Approbation des conditions du marché, de l’avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3e/4e E/2010.767.173.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 82e annexe

69e objet : Acquisition d’une superstructure de nettoyage à haute pression. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/4e E/2010.878.051.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 83e annexe

70e objet : École communale des Arquebusiers – Réfection des toitures. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.135.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 84e annexe

71e objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Illumination de la façade. Approbation de l'avenant n° 4. 3e/1e E/2008.832.233.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 85e annexe

72e objet : Serres de Ghlin – Réfection d'une serre. Approbation de l'avenant n° 2. 3e/1e E/2009.766.211.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 86e annexe

73e objet : Bâtiments communaux – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des clauses techniques et devis estimatif revus. 3e/1eE/2010.137.014.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 87e annexe

74e objet : Acquisition de plaquettes commémoratives pour les cimetières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.878.241.01/CD

ADOPTE à l'unanimité - 88e annexe

75e objet : Acquisition de SWITCH/HUB pour la Cellule Informatique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010/Switch-hub/JP

ADOPTE à l'unanimité - 89e annexe

76e objet : Acquisition de logiciels. Modification de l'article d'imputation pour les Bibliothèques de Mons et Jemappes. 3e/4eE/2009/Logiciels/ JP

ADOPTE à l'unanimité - 90e annexe

77e objet : École du Bois de Mons – Réfection des parois et des maçonneries.3e/1e Approbation de l'avenant 1.E/2002.722.050.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 91e annexe

78e objet : Fourniture et pose d'équipements de sécurité complémentaires au BAM. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.771.175.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 92e annexe

79e objet : Réaménagement de la Rue du Mont du Parc – Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007/2009 - Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2e E/2006.TRI.421.041/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 93e annexe

80e objet : Travaux de réparation et d'entretien de voiries communales situées à Mons et Cuesmes – Travaux subsidiés « Dégâts d'hiver 2008/2009 ». Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2e E/2009.SUB.421.061/MF

ADOPTE à l'unanimité - 94e annexe

81e objet : École Communale d'Havré Ghislage – Assainissement et aménagement d'un bloc sanitaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2007.SUB.722.102.bis/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 95e annexe

82e objet : Waux-Hall – Renouvellement de la régulation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.766.171.00/SO

ADOPTE à l'unanimité - 96e annexe

83e objet : Bâtiments scolaires – Remplacement de systèmes Alerte - Alarme. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.126.00/SO

ADOPTE à l'unanimité - 97e annexe

84e objet : Acquisition de barrières de sécurité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.138.020.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 98e annexe

85e objet : Bâtiments scolaires – Travaux de remise en conformité incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.133.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 99e annexe

86e objet : Crèche de Mons – Travaux de mise en conformité incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.844.213.00/FS

ADOPTE à l'unanimité - 100e annexe

87e objet : Cimetières de Mons – Construction de monuments commémoratifs. Approbation des clauses techniques du cahier spécial des charges et des plans revus. 3e/1e E/2010.878.245.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 101e annexe

88e objet : Bâtiments scolaires – Aménagement et construction de préaux. Approbation du projet revu. 3e/1e E/2010.722.120.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 102e annexe

89e objet : Rénovation urbaine de Jemappes – Approbation de la convention de partenariat Ville de Mons et Service Public de Wallonie. 3e/1e E/2009.SUB.421.062/BA

ADOPTE à l'unanimité – 103e annexe

90e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le service de la Voirie (Echafaudage). Procédure d'urgence. Information au Conseil communal. 3e/2e E/2010.421.074.0/SD

ADOPTE à l'unanimité - 104e annexe

91e objet : Travaux d'égouttage divers à la rue des Laminoirs à Jemappes. Approbation du cahier spécial des charges revu et modification du mode de passation du marché. 3e/2eE/2010.877.232.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 105e annexe

92e objet : Acquisition de matériel informatique pour la Prévention – correction de l'article 1 de la décision du Conseil du 14/09/10 relatif au montant de l'investissement. 3e/2e E/2010/840.217.00/SP

REMIS

93e objet : Acquisition de logiciels Auto Desk. Approbation de l'investissement et du recours à la Centrale d'achat 3e/4e E/2010/Autocad/JP GIAL.

ADOPTE à l'unanimité - 106e annexe

94e objet : Machine à Eau – Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire. – Mission de recherche et de collecte de témoignages. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de
passation du marché. 3e/4e E/2010.762.160.02/RM

95e objet : Machine à Eau – Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges. 3e/1e E/2010.762.160.01/VT

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est à propos des points 94 et 95, je joins les deux. Concernant la réunion toutes Commissions de vendredi, j'ai deux points à signaler : tout d'abord, je vous transmets les félicitations de Jacques Hamaide. Durant son dernier mandat, il est intervenu très souvent pour qu'on trouve une solution très honorable à l'interprétation de l'Histoire Militaire à Mons, c'est chose faite, tant mieux. Le deuxième point est le suivant : la

Machine à Eau ne suffisant pas pour cette Interprétation de l'Histoire Militaire, la Ville a acquit le bâtiment réservé jusqu'ici au Jazz. A-t-on une idée de l'endroit choisi pour remplacer ledit bâtiment ? Merci

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : La question serait de savoir si Jacques HAMAIDE est aujourd'hui encore CDH ? Alors, nous n'avons pas l'habitude de faire cela, mais on voulait vraiment insister sur ce point 94 et sur ce point 95, sur les deux points et je voulais présenter le fait que le Groupe MR se réjouit du travail effectué dans le cadre de la Machine à Eaux du Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire, c'est une excellente idée et nous soutenons vivement le projet. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci à tout le monde de ces remerciements. Je vais céder la parole à M. DARVILLE pour quelques informations complémentaires.

M. Marc DARVILLE, Echevin : D'abord, si vous le permettez, Mme la Présidente, j'aimerais dire à Madame Savine MOUCHERON que je pensais avoir répondu calmement. Donc, si j'ai eu des propos déplacés, je m'en excuse, je n'ai aucune difficulté pour répondre à toutes les questions, il n'y avait vraiment aucune agression. Quand je veux être agressif, je peux l'être un peu plus, mais j'ai l'habitude d'être direct et je sais qu'en politique, être direct, cela dérange parfois. En ce qui concerne la Maison du Jazz, dans le plan de redéploiement et en termes de convention avec la culture, la Maison du Jazz va être reprise par la Culture, la personne qui y travaille va être reprise et il y a une réflexion parce qu'on s'est quand même rendu compte que les subventions qui étaient attribuées et la personne qui y travaillait, il n'y avait pas beaucoup d'activités, c'est donc maintenant la culture qui reprend cette activité et on va essayer de redynamiser. Tout cela fait partie d'une réflexion globale dans le plan de redéploiement. Je vous remercie pour les félicitations de M. Hamaide, vous lui remettre mes salutations.

Pour le 94e objet :

ADOPTE à l'unanimité - 107e annexe

Pour le 95e objet :

ADOPTE à l'unanimité - 108e annexe

96e objet : Place de Cuesmes – Électrification pour les ambulants. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/1e E/2010.426.088.01/LF

ADOPTE à l'unanimité - 109e annexe

97e objet : Place de Cuesmes – Électrification pour les ambulants. Lot 2 : compteur électrique Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/1eE/2010.426.088.02/LF

ADOPTE à l'unanimité - 110e annexe

98e objet : Matériel et équipements pour le Service Electromécanique.3e/1e E/2010/ 138.026.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 111e annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Nous passons maintenant aux interpellations et questions. Je vous cède la parole Madame.

Mme Joëlle KAPAMPOMPOLE, Conseillère : Merci, Mme la Présidente.

Chers Collègues, je voulais vous parler du plan de redéploiement socio-économique du Bassin du Cœur du Hainaut. Il s'agit, en fait, d'un projet qui a tout de même démarré en septembre 2008 et qui a pour volonté, vraiment, de lancer une vision commune pour notre avenir à l'horizon 2025. Cette vision commune, pourquoi ? Parce qu'il y a notamment ce pilotage au sein de l'IDEA par les représentants des entreprises de la région de Mons Borinage centre, les syndicats, le monde de l'enseignement, aussi bien le monde universitaire, hautes écoles, les écoles en général et le politique. C'est vrai que ce projet qui est quand même lancé depuis 2008 maintenant se caractérise par déjà un travail bien rôdé, avec cet axe stratégique, 34 portefeuilles d'action et ma question, au Collège, c'était d'avoir une communication la plus large possible au niveau des Membres du Conseil communal, parce qu'il me semble que c'est important que ce projet puisse être approprié par l'ensemble des Forces Vives de la région. Je sais qu'une communication est prévue vers l'ensemble des citoyens de tout le territoire, une agence de communication va s'en occuper dans les prochains mois mais, ici au sein du Conseil communal, il me semble que le débat pourrait être intéressant à être lancé. Et je voudrais aussi signaler que le Ministre MARCOURT a donné son accord pour un soutien financier pendant trois ans supplémentaires ici en 2010 pour le travail d'analyses qui est fait dans le cadre de ce plan de redéploiement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, Mme KAPAMPOLE, je vais céder la parole à Monsieur l'Echevin Nicolas MARTIN pour une réponse. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : merci Madame la Présidente, merci Madame la Conseillère. Effectivement, vous mettez le doigt sur une démarche qui est assez discrète, jusqu'à présent,

mais naturellement très importante, puisqu'elle associe l'ensemble des partenaires sociaux du Bassin Mons-Borinage centre, et a permis déjà de dégager, après un travail assez conséquent, nourrit notamment par les contributions des différentes communes, dont la Ville de Mons, de pouvoir dégager une vision d'ensemble sur notre avenir au niveau de ce bassin, notamment sur le plan économique, sur le plan social, sur le plan de la formation et sur le plan culturel. Vous le soulignez, l'IDEA a récemment, il y a quelques jours, effectué une démarche vis-à-vis des différentes communes, dont notamment vis-à-vis de la Ville de Mons, pour pouvoir présenter le fruit de ce travail au stade intermédiaire au stade où il se trouve aujourd'hui aux élus communaux et donc, la suggestion que l'on fait, est que l'on puisse se réunir dans le cadre d'une toute-commissions lors de la prochaine séance du Conseil, afin que l'on puisse présenter, en tout cas, que les responsables de l'IDEA et du plan stratégique, présidés par M. GOUDAILLEZ, puissent présenter l'état d'avancement de leurs travaux à l'ensemble des élus montois.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Il s'agira de prendre date pour une prochaine Commission. Merci beaucoup, Monsieur l'Echevin et Madame la Conseillère. Je passe aux interpellations, la première interpellation de M. HAMBYE concernant Flénu.

Sortie de M. KAPOMPOLE et M. ROSSI = 33 présents

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, récemment, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, en passant dans la rue du Moulin d'En Haut à Flénu, entre les numéros 120 à 140, j'étais fort attristé par l'état fort déplorable de la voirie. Vos services ne pourraient-ils intervenir rapidement pour remettre cette voirie dans un état digne du XXIème siècle ? Les habitants de Flénu vous seraient encore plus reconnaissants. Merci d'avance.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. HAMBYE. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, le Collège a été très attristé aussi. Nous avons donc décidé la réfection de ce tronçon de la rue du Moulin d'en Haut à Flénu, puisqu'elle a été incluse dans le marché « Réfection – revêtements routiers » du budget extraordinaire de 2009 et les travaux de réfection débuteront durant la semaine du 08 novembre, sauf conditions climatiques.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je vais céder la parole maintenant à Madame MERCIER. Vous avez souhaité prendre la parole en lieu et place de M. Willy MERCIER, l'interpellation concernant la plateforme des aînés. Je vous cède la parole.

M. Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. MERCIER m'a demandé – nous en avons discuté un petit peu – m'a demandé de faire son interpellation ; donc, quand je dis « je », c'est Willy qui le dit. Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser mon absence au Conseil communal du 26 octobre ; ayant pris comme référence le 12 octobre tel qu'annoncé précédemment, j'organise à cette date un séjour à l'étranger à la fois pour des personnes valides mais aussi pour des personnes handicapées. Quant à mon interpellation, elle a pour but de bien préparer pour tous l'accès à la culture, dans la perspective de Mons – capitale culturelle en 2015. Ce samedi 09 octobre, le Rotary Club de Mons fêtait son 75ème anniversaire. A cette occasion, il offrait aux déficients visuels une reproduction en bronze et au 200ème de notre Beffroi. L'idée est donc venue de vous faire la demande suivante : je sais que la plateforme des aînés souhaite une rencontre avec les personnes responsables afin de rendre réellement accessible l'espace culturel aux personnes plus âgées. Mon souhait serait que la plateforme des personnes à mobilité réduite soit également associée à cet échange, car si nous rencontrons certaines difficultés communes, il en est d'autres qui sont spécifiques à nos handicaps respectifs. Merci pour l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, Madame Mercier et merci aussi à Monsieur Willy Mercier. Je vais céder la parole à M. BARVAIS pour la réponse.
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Mme la Présidente, merci Madame pour lire la question de M. MERCIER. Donc, vous savez qu'il y a déjà eu une première réunion entre les responsables de 2015 et la plateforme, donc il est bien évident que ce que nous voulons, c'est une approche qui est une approche globale et que ce soit la plateforme des moins valides ou la plateforme des personnes âgées, l'une et l'autre seront conviées dans cette réflexion, c'est d'ailleurs un des axes du nouveau département géré au niveau du CPAS par Madame Habiba NOR, c'est l'accès à Mons 2015. A partir du moment où, justement, le principe de Mons 2015 c'est la rencontre de la technologie et de la culture, je crois que la technologie est certainement un facteur important d'intégration des personnes non seulement âgées mais moins valides pour leur permettre, par la technologie, de combattre ces déficits qu'ils ont et leur permettre d'accéder à la culture. On avait aussi en 2015 le projet de sensibiliser « J'aurai 20 ans en 2015 » mais soyez rassurés que pour nous, « j'aurai plus de 3 x 20 ans en 2015 » reste aussi une des priorités et je crois que les plateformes ont déjà démontré qu'elles étaient capables de travailler ensemble et c'est certainement un des sujets qu'elles avaient évoqués

l'année passée comme une de leur priorité d'actions. Donc, nous n'aurons aucun problème de rencontrer les inquiétudes de Willy. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci, Monsieur l'Echevin

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Maintenant, une interpellation de M. HAMBYE, c'est celle qui concerne la verdure au rond-point des Trieux.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : L'indice de développement d'une Ville peut se mesurer à la qualité de ses espaces verts. Quand on se promène en France, pas très loin d'ici, on peut analyser la qualité du développement des communes et entités de l'hexagone aux réalisations horticoles et arboricoles. Il faut reconnaître que pour ceux qui viennent de France, par la chaussée……

Cas 1016

De Maubeuge, Chaussée de Maubeuge, où ceux qui montent l'Avenue de Gaulle, anciennement avenue de France, on a là un espace, au rond point des Trieux, qui mériterait un aménagement de qualité. Merci en tout cas d'y penser, surtout dans le cadre de notre projet de Capitale Culturelle européenne. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. le Conseiller. M. l'Echevin des Travaux.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Conseiller pour cette question très intéressante. Comme je l'ai déjà signalé devant ce Conseil, nous planchons aujourd'hui sur un plan de reconditionnement de tous les espaces verts sur l'entité montoise, pour Mons 2015. Une première étape de cette réflexion a déjà été le projet mis sur pied « Notre quartier se met au vert », initialisé en 2009, via lequel d'ici 2015 et en collaboration avec Mons 2015, la Ville et la Politique des Grandes Villes entre autres, avec le soutien de Mme HOUDART, la Ville soutiendra chaque année la réalisation de plusieurs projets éco citoyens visant à améliorer le cadre de vie en le rendant plus convivial, plus fleuri, plus proche des envies des citoyens. Pour votre information, dans le cadre de ce projet, nous privilégions les plantes vivaces et indigènes.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin. Je vais céder maintenant la parole pour l'interpellation des conteneurs à puces à M. le Conseiller VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci Mme la Présidente. Encore une fois des déchets, on en a déjà beaucoup parlé, je crois qu'on va encore en parler beaucoup, ce n'est pas fini. En tout cas, je voulais vous interpeller sur ceci, le 25 juin dernier, l'Intercommunale ITRADEC a

envoyé un courrier à différentes communes, dont bien sûr la Ville de Mons, c'est un courrier relatif à la collecte par conteneurs à puces et collecte des déchets organiques. Et donc, je voulais savoir quelle position le Collège a prise dans sa réponse à ITRADEC pour ce type de collecte, est-ce que le Collège de la Ville de Mons est favorable à ce genre de collecte sélective des déchets organiques et de collecte par conteneurs à puces. Depuis lors, évidemment, les Conseils d'Administration d'ITRADEC et de l'IDEA ont décidé la création d'une intercommunale mixte qui sera chargée de la collecte des déchets, de leur traitement et il est encore plus important maintenant que les communes membres de ces intercommunales, s'orientent vers une collecte sélective des déchets organiques toujours en porte à porte pour qu'on puisse les biométhaniser dans les installations d'Havré puisque nous avons là tout ce qui faut sur notre territoire. Et donc, le Collège, de nouveau, peut-il me dire s'il s'oriente dans cette direction, s'il défendra la position de la collecte sélective des déchets organiques en porte à porte dans les négociations que les intercommunales auront avec le partenaire privé puisqu'on va faire entrer le privé dans cette intercommunale mixte.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. le Conseiller. M. l'Echevin DARVILLE, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. VISEUR. Vous savez que je suis très attentif à la biométhanisation qui est un procédé auquel j'adhère complètement, nous en avons déjà parlé ensemble. Nous avons effectivement reçu un courrier d'ITRADEC et nous avons répondu à ce courrier. Nous ne sommes évidemment pas opposés à l'organisation de collectes des déchets par conteneurs à puces et de collectes de déchets organiques mais à ce stade du projet, nous souhaitons avoir des informations complémentaires. Il nous semble nécessaire qu'une étude de faisabilité soit établie, contenant au minimum les modifications à intervenir aux statuts de l'IDEA et d'ITRADEC ou de cette future intercommunale, la manière dont s'organiserait l'enlèvement des déchets et évidemment une évaluation budgétaire de ce nouveau service pour la Violle de Mons.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une petite réplique si vous permettez. Je ne peux qu'inciter le Collège à se baser sur les expériences qui sont faites ailleurs. De nombreuses intercommunales de déchets font déjà de la collecte sélective de déchets organiques, donc, à priori, il n'y a rien qui nous empêche de faire chez nous la même chose qui se fait ailleurs. L'expérience des autres doit nous servir évidemment avant de faire des études trop avancées de faisabilité, d'évaluation etc. D'abord voir ce qui se fait ailleurs et les problèmes qu'ils ont mais aussi les satisfactions qu'ils ont.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci beaucoup. Je vais maintenant céder la parole à Mme BRICHAUX.

Mme Danièle BRICHAUX, Conseillère : Mme la Présidente, chers collègues. Les habitants de la rive gauche du canal et du Busteau de Ghlin demandent le retour à l'accès au feu rouge situé route de Mons, face au numéro 303. La solution serait de déplacer les blocs de béton se trouvant face à ce numéro et de les placer de l'autre côté de la voirie. L'accès serait de toute manière inaccessible aux gens du voyage se mettant sans autorisation sur les anciens terrains vagues des Tours. Explication du trajet des habitants rencontrant des difficultés de mobilité pour traverser au carrefour dit « du charbonnage ». En provenance de la rue Emile Limauge, si on tourne à gauche pour passer derrière la pompe à essence Total-Fina puis en tournant de nouveau à gauche jusqu'au feu, ceux-ci se trouvent bloqués. Voilà le problème tel qu'il est posé. Merci de l'attention que vous porterez à leur demande.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme la Conseillère. L'implantation des blocs de béton sécurisant le site des anciennes Tours de Ghlin a été établie de manière à clôturer l'ensemble du site avec un minimum de blocs et donc de diminuer le coût de cette intervention. Le déplacement proposé des blocs se trouvant face au n° 303 de la rue de Mons laisserait une grande accessibilité de plus de 500 m d'accotement facilement franchissable, ce qui nécessiterait la pose de +/- 125 blocs supplémentaires, soit un coût de près de 20.000 euros. Voilà la réponse du Collège. Dernière interpellation de M. HAMBYE, concernant la Place Bootle.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'en avais deux mais bon, il y en a une qui est tombée aux oubliettes. Elles sont tombées dans les poubelles de Cuesmes, peut-être... Simplement, quand on passe par la rue des Fossés, il y a une très belle promenade verte, une liaison verte qui existe entre la rue des Fossés, la rue Boulanger de la Hainière, la Place de Bootle. Je l'ai empruntée il y a une quinzaine de jours et j'ai été malheureusement surpris par l'état de cette promenade verte en ce sens, dans beaucoup d'endroits, on pouvait noter des pavés qui ont été descellés, des tas de détritus et donc des restes de travaux qui ont été achevés et donc, on souhaiterait qu'on donne au quartier un air plus britannique puisque c'est la Place de Bootle, donc en même temps que ça respire de la même manière toute britannique, le flegme, la propreté. Merci en tout cas d'y prêter soin et attention.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. HAMBYE, je m'excuse il y a encore une interpellation de votre part… Voilà, je vais céder la parole à M. l'Echevin DARVILLE pour la réponse concernant la Place de Bootle.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller, il est vrai que cet endroit est propice à la réalisation de dépôts clandestins. Le service de proximité de la zone Centre assure quotidiennement le nettoyage du Centre-Ville, de 5h du matin à 20h mais, nous ne pouvons hélas passer systématiquement derrière chaque incivilité. C'est pourquoi, nous avons mis en place la cellule mixte incivilités composée de 6 agents. Cette cellule a pour mission d'identifier les acteurs de ces actes en vue de l'application d'amendes administratives afin d'endiguer ce type de comportement qui nuit à l'image et aux finances de notre Ville. En ce qui concerne les pavés et les dalles descellées, le service Voirie procèdera prochainement à leur

CAS 1017

mise en place.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : La dernière interpellation concernant des problèmes de nettoyage, paraît-il, à Jemappes-Flénu, Monsieur le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A l'occasion, je rencontre des habitants de Jemappes qui m'ont félicité pour ma dernière et avant-dernière interpellation au sujet de la propreté à Jemappes. Ils me disent qu'à chaque fois que tu fais une interpellation, cela va mieux mais trois mois plus tard, ça baisse de régime. Alors, que voulez-vous que je dise ? Je leur ai promis d'intervenir à nouveau mais alors, que se passe-t-il à Jemappes ? Apparemment, cela va bien pendant 3-4 mois et après, bouf … ils ont disparus …

Mme Catherine HOUDART, Echevine-présidente : Ce n'est pas lié à vos interpellations, je vous rassure.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais je me pose des questions …

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Conseiller. Le Service de Proximité de la zone Ouest œuvre quotidiennement à l'entretien des l'espace public de Jemappes et de Flénu ; ce n'est pas suite à votre intervention sur la propreté de Jemappes que les habitants ont constaté une amélioration mais c'est suite au travail journalier et courageux des équipes de proximité et à la lutte menée contre les incivilités. Comme pour les autres Services de proximité, le planning de ce Service est établi en fonction des tâches récurrentes et/ou saisonnières à réaliser, des demandes reçues par et des moyens humains disponibles. Dès 2002, date de la création des zones de proximité, et afin de répondre au mieux aux demandes des citoyens en matière d'entretien de leur cadre de vie, la Cellule Proximité a été créée ; cette Cellule a pour but d'assurer le suivi de l'ensemble des demandes formulées en matière d'entretien des espaces verts de propreté et de voirie ou d'environnement. J'insiste donc pour que toutes les personnes ayant une demande relative à son cadre de vie contactent cette

Cellule qui est accessible 24 heures/24 au numéro vert : 0800/92329 – sa demande sera ainsi orientée dans les meilleurs délais vers le Service compétent afin d'y assurer une suite aussi favorable que possible.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Voilà qui termine les interpellations. Nous allons passer au huis clos et remercier le dernier Chef de Cabinet qui est resté, merci bien sûr à M. l'Huissier en Chef, à la Concierge, aux Services techniques, au Receveur.

La séance à huis clos s'ouvre avec 33 présents

Sont absents : M. DI RUPO, MM. BIEFNOT, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DE PUYT, MANDERLIER, W. MERCIER, Mmes HOCQUET, DEJARDIN, M. TRANCHANT.

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
99e objet : ADMINISTRATION CENTRALE – Démission honorable d'un Receveur communal. GRH/3.366

ADOPTE – 112e annexe

100e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Modification de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à un Chef de Service administratif. GRH/SH/3949

ADOPTE – 113e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/4728

ADOPTE – 114e annexe

101e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps à une employée d'administration. GRH/SH/12066

ADOPTE – 115- annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/11540

ADOPTE – 116e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c)Prolongation de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/11082

ADOPTE – 117e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
d)Prolongation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une auxiliaire d'administration. GRH/SH/11342

ADOPTE – 118e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
e)Prolongation du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/11920

ADOPTE – 119e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
102e objet : MARIBEL SOCIAL – Octroi d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié « Maribel Social ». GRH/SH/18268

ADOPTE – 120e annexe

103e objet : SERVICES TECHNIQUES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Mise en disponibilité pour maladie d'un Attaché. GRH/SH/4197

ADOPTE – 121e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Démission honorable d'un Attaché. GRH/SH/4197

ADOPTE – 122e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
104e objet : PERSONNEL OUVRIER – Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/4219

ADOPTE – 123e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
105e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES – Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée de bibliothèque contractuelle. GRH/SH/12047

ADOPTE – 124e annexe

106e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH/4522

ADOPTE – 125e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Modification de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une auxiliaire professionnelle définitive. GRH/SH/3305

ADOPTE – 126e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
107e objet : SERVICE INCENDIE – Confirmation de la prorogation d'une suspension préventive. GRH/JN/SI-11957

ADOPTE – 127e annexe

108e objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/18210

ADOPTE – 128e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Opérateur Centre 100. SI/Cel.GRH/11741

ADOPTE – 129e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c)Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un Caporal pompier professionnel. SI/Cel.GRH/22GEN 4135

ADOPTE – 130e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
d)Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/18246

ADOPTE – 131e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
e)Nomination à titre définitif d'un Sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/ 99000112

ADOPTE – 132e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f)Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un Adjudant Chef pompier professionnel. SI/Cel.GRH/22GEN 3942

ADOPTE – 133e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
g)Promotion de 2 Adjudants au grade d'Adjudant Chef. SI/Cel.GRH/10134/10937

ADOPTE – 134e et 135e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
h)Démission honorable accordée à un Sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/4129

ADOPTE – 136e annexe

109e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e

3747-3632-3540-3483-3577-3376-3481-3502-3543-3549-3501.

ADOPTE de la 137e à la 147e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e

3481-3142-3556-3543-3410-3750-3476-3609-3454.

ADOPTE de la 148e à la 156e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c)Détachement à la Province d'une institutrice maternelle définitive pour 13 périodes. 8e/1e 7952

ADOPTE – 157e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
d)Désignation de maîtresses spéciales de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1e 3367/3747

ADOPTE – 158e et 159e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
e)Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1e 3804-3805-3806-3807-3826.

ADOPTE de la 160e à la 164e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
f)Ecartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de mesures de protection de la maternité. 8e/1e
3142

ADOPTE – 165e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
g)Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e
3028-3475-3526-3527-3528-3669-3617-3676-3725-3733-3755- 3799-3818-3794

ADOPTE de la 166e à la 179e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
h)Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale d'Education physique définitive. 8e/1e 3099

ADOPTE – 180e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
i)Désignation d'une Directrice à titre temporaire.8e/1e 3205

ADOPTE – 181e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
j)Octroi d'un détachement à un maître spécial de religion protestante définitif 8e/1e 3285
Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

ADOPTE – 182e annexe

k)Désignation de maîtres spéciaux d'Education physique à titre temporaire dans des emplois vacants. 8e/1e 3359/3548/3568

ADOPTE de la 183e à la 185e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
l)Désignations de maîtres spéciaux d'Education physique à titre temporaire dans des emplois non vacants. 8e/1e 3568/3802/3694

ADOPTE de la 186e à la 188e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
m)Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice primaire définitive. 8e/1e 3516

ADOPTE – 189e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

n)Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e 3482-3372-3754-3381-3351-3373-3794.

ADOPTE de la 190e à la 196e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
o)Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires dans le cadre de l'immersion linguistique. 8e/1e 3435/3723

ADOPTE – 197e et 198e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
p)Octroi d'un détachement à une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e/1e 7932

ADOPTE – 199e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
q)Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédent la pension de retraite à un instituteur primaire définitif. 8e/1e 6486

ADOPTE – 200e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
r)Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique.8e/1e 1263

ADOPTE – 201e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
s)Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire. 8e/1e 3837

ADOPTE – 202e annexe

110e objet : <u>ACADEMIE DE MUSIQUE</u>

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
a)Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 7593

ADOPTE – 203e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
b)Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 3347

ADOPTE – 204e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
c)Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire. 8e/2e 7586

ADOPTE – 205e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
d)Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire.8e/2e 3600

ADOPTE – 206e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
e)Réaffectation d'un professeur de Formation musicale à titre 8e/2e temporaire.7397

ADOPTE – 207e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
f)Désignation d'un professeur de Guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 7598

ADOPTE – 208e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
g)Désignation d'un professeur de Piano à titre temporaire.8e/2e 3646

ADOPTE – 209e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
h)Désignation d'un professeur de Guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 7546

ADOPTE – 210e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
i)Réaffectation d'un professeur de Formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 3186

ADOPTE – 211e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
j)Désignation d'un professeur de Formation musicale à titre temporaire. 8e/2e 3186 a

ADOPTE – 212e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
k)Désignation d'un professeur de Musique de chambre à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 3016

ADOPTE – 213e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
l)Désignation d'un professeur de Flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 8579

ADOPTE – 214e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
m)Désignation d'un professeur de Piano à titre temporaire.8e/2e 8128

ADOPTE – 215e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
n)Désignation d'un professeur de Piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 8126

ADOPTE – 216e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
o)Désignation d'un professeur de Harpe à titre temporaire.8e/2e 3348

ADOPTE – 217e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
p)Désignation d'un professeur de Danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 3046

ADOPTE – 218e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
q)Désignation d'un professeur de Formation vocale et de Musique de chambre vocale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e7599

ADOPTE – 219e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
r)Désignation d'un professeur de Flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2e 7589

ADOPTE – 220e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
s)Désignation d'un professeur d'Orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 7588

ADOPTE – 221e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
111e objet : INSTITUT SUPÉRIEUR ÉCONOMIQUE
Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une chargée de cours techniques – ratification. 8e/2e 6326

ADOPTE – 222e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,
112e objet : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE DE MONS
Démission honorable d'un professeur de cours techniques.8e/2e 6543

ADOPTE – 223e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2010.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre-Président

Pierre URBAIN . Elio DI RUPO.

==========